

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERRI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION

Filière : Sciences Commerciales

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Science

Spécialité : : Finance et Commerce International

Thème

Le Commerce International du Blé

Présenté par :

Al-Taoufik Adamu Kantong
Garbrah Kobina Rexford

Encadré par :

Mme BELLAHCENE -BELKHEMSA Ouerdia

Membres de jury :

Président : Mr.OUALIKENE Selim

Professeur UMMTO

Examineur : Mr.SAHALI Nouredine

MCA UMMTO

Rapporteur : Mme.BELLAHCENE -BELKHEMSA Ouerdia MCB UMMTO

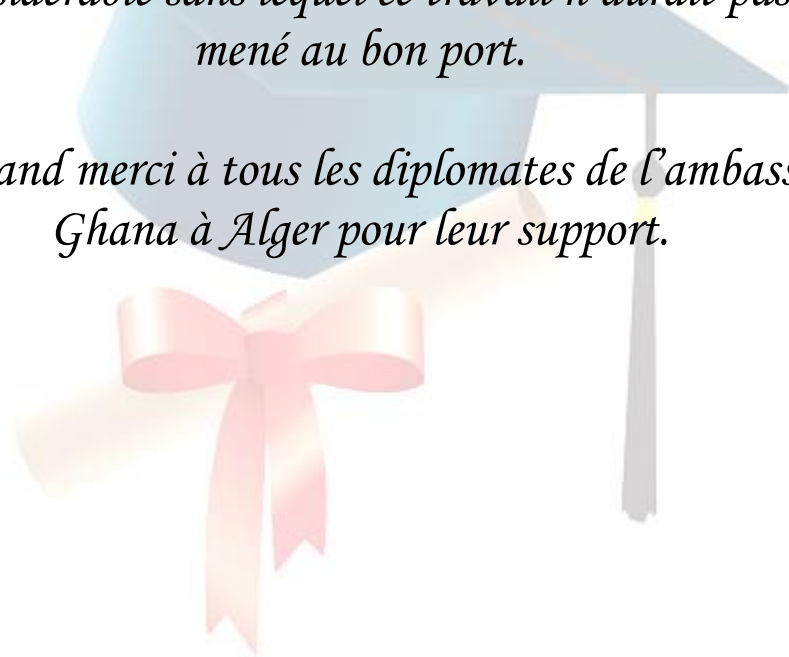
Promotion 2021/2022

Remerciement

A l'issue de ce mémoire, nous souhaitons adresser notre plus grande gratitude à Dieu qui nous a apporté son aide le long de notre parcours universitaire dans un pays étranger, et sans lequel la réalisation du présent travail n'aurait pas pu être possible.

Nous remercions par la suite notre promotrice Madame BELLAHCENE -BELKHEMSA Ouerdia pour orientation, les conseils, les directives utiles et la confiance qui ont constitué un apport considérable sans lequel ce travail n'aurait pas pu être mené au bon port.

Un très grand merci à tous les diplomates de l'ambassade du Ghana à Alger pour leur support.



Dédicaces

Je dédie ce travail à Dieu, à tous les membres de ma famille ; mon père Adamu Kantong, ma mère Saratu Iddrisu (la personne qui s'inquiétait le plus pour la réalisation de ce mémoire) mes frères Rufai, Seba et Al-Shawal et ma sœur Faiza.

Je le dédie à la famille de Iddrisu Baluri et Brimah Kantong.

Aussi à tous mes amis.

Et enfin à notre promotrice, Madame BELLAHCENE - BELKHEMSA Ouerdia merci infiniment.

Al-taufik

Dédicaces

*C'est de Lui (JÉSUS), par Lui, et pour Lui
que sont toutes choses. A lui la gloire dans
tous les siècles ! Amen !*

Romains 11 :36 LSG



REXFORD

*Liste des tableaux
et figures*

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

| | |
|---|-----------|
| Tableau 01 : Exportateurs Outre-Mer et leurs parts dans le commerce mondial du blé (1922-1937) | 12 |
| Tableau 02 : Quelques Indicateurs Économiques des deux Pays en 2021..... | 24 |
| Tableau 03 : Exportation Ukrainienne et Russe du blé..... | 24 |
| Tableau 04 : les 5 pays qui ont importé la valeur en dollars la plus élevée de blé en 2021.... | 33 |
| Tableau 05 : La place de l'Algérie dans les importations mondiales du blé en 2020..... | 73 |
| Tableau 06 : Les tarifs préférentiels de l'importation du blé provenant d'EU | 80 |
| Tableau 07 : Les accords préférentiels sur l'importation du blé dans GZALE | 82 |

Liste des tableaux et figures

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 01 : Classification de Malembaum des pays pendant la période entre les deux guerres | 12 |
| Figure 02 : L'utilisation Mondiale du Blé (2001-2017)..... | 13 |
| Figure 03 : Représentation de Cargill dans le Monde..... | 16 |
| Figure 04 : L'évolution du Prix Mondial du Blé..... | 19 |
| Figure 05 : Comparaison de l'évolution des prix du pétrole et du blé..... | 21 |
| Figure 06 : Part d'exportation du blé | 25 |
| Figure 07 : Les Principaux marchés Russes..... | 25 |
| Figure 08 : Les Principaux Marchés Ukrainiens | 26 |
| Figure 09 : La Production Du Blé Par État Et Territoire | 27 |
| Figure 10 : Les Cinq premiers pays producteurs du blé en 2020/2021 | 28 |
| Figure 11 : Les Zones de Production du blé en Chine | 29 |
| Figure 12 : Les Zones de Production du blé en Inde..... | 31 |
| Figure 13 : La superficie et le rendement de la production du blé en Russie | 32 |
| Figure 14 : Importations mondiales de blé au Nigeria..... | 35 |
| Figure 15 : Importations mondiales du blé en Chine | 36 |
| Figure 16 : Les Cinq premiers pays exportateurs du blé en 2020/2021 | 38 |
| Figure 17 : Organigramme de l'OAIC | 57 |
| Figure 18 : Organisation de la filière céréales..... | 59 |
| Figure 19 : Les étapes de la procédure d'achat des céréales par l'OAIC..... | 63 |
| Figure 20 : Les Zones de Production du blé en Algérie | 65 |
| Figure 21 : Évolution de la Production et des Rendement du blé en l'Algérie (2000-2020).. | 67 |
| Figure 22 : Évolution du prix d'importation et du prix payé au producteur en USD/Tonne.. | 69 |
| Figure 23 : L'évolution des importations du blé en Algérie | 74 |
| Figure 24 : Les principaux Pays Fournisseurs du blé de l'Algérie en 2020 | 75 |
| Figure 25 : L'importation du blé selon le pays de provenance | 76 |
| Figure 26 : Représentation schématique de l'approvisionnement du blé aux consommateurs | 83 |

Sommaire

Sommaire

| | |
|------------------------------------|----------|
| Introduction générale | 2 |
|------------------------------------|----------|

Chapitre I : Le Commerce International Des Céréales

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Introduction..... | 7 |
| Section 1 : Volet Économique | 8 |
| Section 2 Volet Financier..... | 19 |
| Section 3 Les Acteurs Impliqués | 27 |
| Conclusion | 48 |

Chapitre II : La Commercialisation du blé en Algérie

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 50 |
| Section 1 : Volet Historique..... | 51 |
| Section 2 : Office Algérien Interprofessionnel Des Céréales | 54 |
| Section 3 : La Production, Importation et Consommation du blé en Algérie..... | 64 |
| Conclusion | 85 |
| Conclusion générale..... | |

*Liste des
abréviations*

Liste des abréviations

FAO : Food and Agriculture Organisation

L'URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

MTM : Million de Tonnes Métriques

USDA : Le Département de l'agriculture des États-Unis

SFI : Société Financière Internationale

PIB : Produit Intérieur Brut

FMI : Fonds Monétaire International

UE : L'Union européenne

OCDE : L'Organisation de coopération et de développement économiques

CIC : Le Conseil international des céréales

CIB : Conseil international du blé

CCC : Convention sur le Commerce des Céréales

CAA : Convention relative à l'Aide Alimentaire

CEE : Communauté Économique Européenne

C.M.A : Conseil Mondial de l'Alimentation

P.A.M : Programme Alimentaire Mondial

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

SN SEMPAC : Société Nationale des Semouleries, Meuneries, Fabriques de Pâtes alimentaires et Couscous

ENIAL : l'Entreprise Nationale de Développement des Industries Alimentaires

SGP : Sociétés de Gestion des Participation

CAPCS : Coopérative Agricoles Polyvalentes Communales des Services

DAS : Domaines Agricoles Socialistes

ERIAD : Entreprises Régionales des Industries Alimentaires et Dérivés

FPIA : Fonds de participation des industries agroalimentaires

EPE : Entreprises Publiques Économiques

SGP : Sociétés de Gestion des Participations

ONS : Office National des Statistiques

PNDA : Plan National de Développement Agricole

PRAR : Programme de Renouveau Agricole et Rural

PMG : Prix Minimum Garanti

CCLS : Coopérative des céréales et des légumes secs

BADR : Banque de l'agriculture et du développement rural

GZALE : La Grande Zone Arabe de Libre Échange

Liste des abréviations

OAIC : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales

CCLS : Coopératives de Céréales et de Légumes Secs et de leurs Unions

DCE : Division du Commerce Extérieur

DCRAP : Division de la Commercialisation, de la Régulation et de l'Appui à la Production

DRD : Direction de la Régulation et de la Distribution

DSAP : Direction des Semences et de l'Appui à la Production

DSR : Directions des Services Régionaux

Qx : Quintaux

DCE : Division chargée du Commerce Extérieur

CIM : Conseils Interministériels

*Introduction
générale*

Introduction générale

Un homme affamé est un homme en colère. Ce proverbe bien que bref résume bien l'importance de l'alimentation dans notre quotidien. La nourriture est une denrée essentielle à la survie et n'a pratiquement aucun substitut. Ce qui la rend indispensable et très vitale pour la race humaine. Par conséquent partout dans le monde, diverses parties prenantes, des petits agriculteurs aux entreprises multinationales, jouent de nombreux rôles allant de la culture à la consommation pour assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans les différentes nations du monde via le commerce. L'un des principaux aliments cultivés dans le monde et qui sert également d'aliment de base à de nombreux pays est le blé. Pour cette raison le blé joue un rôle assez important en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition à travers le monde.

Le blé est cultivé dans presque toutes les régions du monde et représente une source principale de nourriture et de revenus pour des millions de petits exploitants agricoles. C'est le composant principal pour faire de la farine (pain), des pâtes, des nouilles et de la pâtisserie. Une caractéristique assez importante de ce produit est la variété de différents types de blé avec des niveaux de protéines variables. Outre l'alimentation humaine, le blé est utilisé dans la production animale comme aliment composé et dans la fabrication de boissons alcoolisées.

De plus, la durabilité du blé permet un stockage dans de bonnes conditions et les producteurs peuvent le vendre à une autre période en cas de déficit de production. Cette capacité de stockage constitue une raison supplémentaire de l'échanger même entre des pays très éloignés les uns des autres.

Cependant le commerce international du blé reste un concept complexe déterminé par la combinaison de facteurs économiques, sociaux et politiques. Ces facteurs peuvent soit favoriser, soit restreindre le commerce du blé d'un pays ou d'une région à l'autre. Plusieurs études ont été menées sur les différents acteurs et la structure du marché du blé. Néanmoins, les chercheurs ont été confrontés à des limites dans leurs études en raison de contraintes de disponibilité des données.

Malgré les études de cas qui ont été menées sur le marché international du blé, le commerce du blé à l'échelle mondiale reste un concept compliqué en raison de l'interaction entre divers acteurs et facteurs qui comprennent le prix, le revenu national, les taux de change

Introduction générale

et les coûts de transport. En outre, les taux de population et d'inflation peuvent également affecter de manière significative les flux commerciaux.

Les écarts culturels couplés aux différences entre les marchés intérieurs constituent des raisons supplémentaires pour faire du commerce international du blé un concept sophistiqué. Les interventions gouvernementales ainsi que l'importance du blé pour la nutrition ont récemment attiré l'attention de nombreux économistes. En résumant les arguments mentionnés ci-dessus, il est évident que le marché mondial du blé avec ses différents acteurs est un sujet intéressant à analyser.

1. Objet de mémoire

Notre mémoire porte sur le commerce international du blé en Algérie. Le blé est un objet d'étude essentiel. En effet, d'abord, le blé est un produit stratégique dont l'enjeu de sécurité alimentaire est primordial et le blé est au centre d'un triple enjeu (économique, social et budgétaire) (Djermoun, 2009).

Ensuite, la consommation de blé est en augmentation substantielle. Elle est expliquée par la croissance démographique en Algérie : Le nombre d'habitants est évalué à 42,4 millions d'habitants en 2019. Selon les estimations de l'ONS (2019), l'Algérie atteindra 51 millions d'habitants à l'horizon de 2030.

Enfin, de nombreux auteurs pointent une production de faible ampleur qui résulte d'un espace agricole singulièrement limité (Bessaoud, Pellissier, Rolland, & Khechimi, 2019), des contraintes techniques (semences, pratiques culturales) et humaines (organisation et formation des producteurs) (Rastoin & Benabderrazik, 2014).

Cette faiblesse de la production a pour conséquence directe une situation de dépendance structurelle envers les marchés internationaux pour les matières premières agricoles et les intrants. En effet, l'Algérie a importé l'équivalent de 1,47 milliards de dollars de blé en 2019. Ces importations massives placent l'Algérie au septième plus gros importateur mondial du blé (Bouziani & Benmoussa, 2015) et dont les volumes importés fluctuent en fonction du niveau de la production locale et de la volatilité des marchés.

Introduction générale

2. La problématique et objectif

Aussi, la problématique que nous développons s'intéresse aux deux questions suivantes : Comment est réalisé le commerce international de blé ? Quelles sont les spécificités de ce commerce en Algérie ?

De cette question principale, découlent les questions subsidiaires suivantes :

Question 1. En quoi consiste le volet économique et financier du commerce international du blé ?

Question 2. Quels sont les acteurs impliqués et les procédures de ce commerce ?

Question 3. Quelles sont les pratiques du commerce international du blé en Algérie ?

L'objectif visé par l'inscription de ce sujet dans le cadre du contexte algérien est axé sur les différents facteurs de contingence (économiques et/sociaux et géopolitiques) qui rentrent en jeu dans le commerce international de blé.

3. Méthodologie

Notre sujet est « Le commerce international du blé en Algérie ». Pour mieux appréhender le sujet, nous avons adopté les outils méthodologiques suivants. D'abord, nous avons construit l'objet de notre mémoire en nous référant aux ouvrages auxquels le sujet a donné lieu. Nous avons mis en lumière le volet économique, financier et les acteurs impliqués et les procédures du commerce international du blé.

Ensuite, nous avons inscrit le sujet dans le contexte précis de l'économie algérienne. A cet effet, nous avons eu recours à la technique d'analyse de contenu. Cette "technique indirecte d'investigation scientifique" (Angers, 1997) est tout indiquée pour faire ressortir les thèmes abordés et les mots clés : commerce international, le blé, l'OAIC...

La documentation inventoriée comprend de nombreux articles portant sur la filière blé et les sites Web de l'OAIC et de la FAO.

4. La structure du mémoire

Notre travail est structuré en une introduction générale qui met en évidence l'intérêt du sujet étudié suivi par deux chapitres.

Introduction générale

Le premier chapitre présente le cadre conceptuel du commerce international du blé. Il contient les données du marché mondial de blé, les différents acteurs impliqués, les différentes nations impliquées et quelques accords entre eux etc.

Le deuxième chapitre fera l'objet d'une étude du marché du blé en Algérie et ses particularités. Cette étude s'agit des organismes nationaux qui sont à la pointe des affaires par rapport au commerce du blé en Algérie à l'exemple de l'OAIC (Office Algérien Interprofessionnel des Céréales) et des autres composants du marché.

Notre travail s'achèvera par une conclusion générale qui synthétisera le contenu des chapitres et les résultats obtenus.

Chapitre I :
Le Commerce
International Des
Céréales

Introduction

Ce chapitre est intitulé le commerce international des céréales. L'objectif de ce chapitre, qui comprend quatre sections, est d'essayer de faire une présentation générale du commerce international des céréales. Il est donc nécessaire, de procéder à une revue de littérature sur tous les concepts clés du marché international des céréales. Nous nous posons les questions suivantes, en quoi consiste le volet économique du commerce international des céréales ? Quelles sont les particularités du volet financier ? Qui sont les grands acteurs sur le marché international et finalement quelles sont les procédures du commerce ?

Nous tentons de répondre à ces questions, à travers une première section dans laquelle nous proposons une petite revue historique sur l'économie mondiale du blé avant et pendant la deuxième Guerre Mondiale.

La seconde section aborde des éléments relatifs au volet financier du commerce international des céréales. Nous analysons l'évolution du prix mondial du blé depuis 1990 à nos jours avec l'aide des schémas. Nous concluons avec une présentation sur les facteurs qu'influencent le prix du blé avec une petite étude approfondie sur le conjoncturel actuel de la guerre Russo-Ukrainienne.

Ensuite c'est la troisième section. Cette section examine les acteurs impliqués (les pays producteurs et importateurs) et la production mondiale.

La dernière section touche les procédures, ici, nous allons présenter quelques accords internationaux du blé.

Section 1 : Volet Économique**1.1 L'économie Mondiale Du Blé****1.1.1 Le Problème du blé avant la deuxième Guerre Mondiale**

Les marchés mondiaux du blé ont été caractérisés par des difficultés pendant les années trente. Le commerce international du blé a chuté de près d'un tiers entre 1925-29 et 1935-1938 et les prix du blé ont également chuté au cours de cette période. Selon Grilli et Yang (1988), les prix du blé ont chuté d'environ deux tiers entre 1925 et 1939, atteignant le plus bas en 1932. Cet effondrement des prix a été attribué à la croissance de l'offre mondiale, qui était supérieure à la demande (Aparicio et Pinilla, 2015 ; Malembaum, 1953).

La production du blé était largement encouragée par la demande du blé par des belligérants de la Première Guerre mondiale (Marchildon, 2010), et il s'est avéré trop difficile pour les pays d'outre-mer de baisser leur production du blé après la stabilisation des systèmes agricoles européens. L'augmentation de la production mondiale du blé n'était pas liée seulement à une forte augmentation de la superficie, mais aussi à l'amélioration des rendements à l'hectare, due à l'innovation technologique. La consommation mondiale du blé était stagnante en raison de la faible croissance démographique en Europe et de l'accès aux variétés d'alimentation dans les pays industrialisés. Désireux d'écouler leur surplus du blé, les pays exportateurs jetaient leur stock sur le marché pour presque n'importe quel prix (De Hevesy, 1940). Des mesures interventionnistes étaient prises afin de lutter contre cette pratique de dumping et pour protéger les agriculteurs des prix bas.

Le volume d'échange mondial du blé a commencé à baisser à cause de la mise en place des politiques protectionnistes. Chute des revenus, problèmes de balance de paiement, l'indisponibilité des moyens de paiement qui se sont passés pendant la Grande Dépression entre (1921 et 1939) expliquent aussi les causes de l'effondrement du marché mondial du blé mais la cause était attribuée aux politiques protectionnistes.

Les grands importateurs (Allemagne, France, Italie) ont renforcé leurs mesures interventionnistes à partir de 1932 entraînant un degré croissant d'auto-suffisance. Les pays tels que La Grande Bretagne et le Danemark qui croyaient en libre échange ont également mis en place des politiques protectionnistes afin d'atteindre un niveau élevé de production

nationale. Les pays exportateurs n'avaient pas à pratiquer des politiques de distorsion d'échange pour écouler leur blé sur le marché.

Il y eut un certain nombre de conférences internationales entre 1930 et 1933. Le premier accord international du blé a été signé en 1933 à Londres dans une tentative de résoudre le problème de surproduction. Cependant, aucun de ces accords n'a pu améliorer la situation d'une façon significative (Malembaum, 1953, p.199). Au niveau international le problème a été attribué aux prix bas plutôt que la surproduction et les pays dont les recettes d'exportation dépendent fortement sur le blé – Canada, Australie, Argentine étaient réticents à leurs productions et exportations, en fait, ils ont augmenté leurs productions et exportations du blé pour compenser la baisse des prix. Au niveau national, les mesures protectionnistes ont mené à une évolution de la baisse du prix. Blé : "l'agriculture subventionnée favorise une surproduction, la surproduction nécessite des exportations subventionnées, et les exportations subventionnées exercent un effet néfaste sur le prix mondial, qui, à son tour, est préjudiciable aux intérêts agricoles » (De Hévézy, 1940, p.12).

Les excédents du blé dans les pays exportateurs coexistaient avec une réalité implacable : les besoins non satisfaits de millions d'affamés dans des différentes régions du monde. Cependant, un transfert des excédents du blé "aurait entraîné une modification fondamentale du mode de consommation dans les régions sous-développées" (Malembaum, 1953, p. 213). Malembaum (1953) a noté que les excédents du blé reflétaient une surproduction économique plutôt qu'une sous-consommation, au motif qu'il n'y avait pas une demande réelle du blé dans les zones mal nourries que le marché n'a pas remplies. Pourtant, il était clair qu'il existait un déséquilibre fondamental sur les marchés du blé, et qu'il pouvait sembler inopportun de parler d'excédents alors que les pénuries durent aussi longtemps, et paradoxal de les appeler excédents alors que certaines personnes n'avaient pas des besoins primaires « (FAO, 1947, 10).

L'opinion de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture après la guerre était qu'il pourrait y avoir des barrières institutionnelles et de revenu empêchant les personnes qui voulaient acheter du blé de l'obtenir (FAO, 1947). La réalité des excédents et besoins est rapidement devenue évidente et s'est imposée comme la base de l'organisation internationale du blé d'après-guerre

1.1.2 Le Blé pendant la deuxième Guerre Mondiale

Les années avant la guerre ont été caractérisées par des excédents d'approvisionnement du blé dans les principaux pays producteurs, mais aussi par des besoins non satisfaits dans d'autres régions du monde. En fait, le déséquilibre fondamental des marchés mondiaux du blé a coexisté avec la crainte générale que, à l'échelle mondiale, la production de céréales ne puisse suivre le rythme de la croissance démographique mondiale. Il a été souligné que certaines décisions politiques prises au cours de la guerre étaient inspirées par ce genre de crainte malthusienne (Collingham, 2011). D'après cet auteur, le conflit entre le Japon et l'Allemagne était à cause de la « nourriture », car les deux pays craignaient que leurs systèmes agricoles ne soient pas en mesure de produire suffisamment. Pourtant, c'est la guerre elle-même qui a causé le décès de plus de 20 millions personnes directement attribuables à la famine, à la malnutrition et aux maladies associées.

En ce qui concerne le marché du blé, la guerre a contribué en quelque sorte à atténuer le problème des excédents dans les pays exportateurs. La production mondiale du blé a chuté d'une manière significative pendant les années de la guerre parce que les systèmes agricoles des principaux pays producteurs tels que l'URSS ont été dévastés par le conflit militaire. De plus, les nouvelles activités liées à la guerre (c'est-à-dire combattre dans l'armée ou travailler dans les industries de guerre) ont nécessité des apports caloriques plus élevés, ce qui a fait augmenter la demande mondiale du blé.

Cependant, le commerce total du blé n'a pas augmenté. Bien au contraire !!! Le commerce du blé a chuté significativement au cours de cette période. En termes de tonnage, le blé est resté la denrée la plus échangée au cours de la guerre - comme il était dans les années avant la guerre. Toutefois, les importations de blé ont soit, disparues ou considérablement réduites. Les importations européennes du blé ont diminué de plus d'une moitié entre 1939 et 1944, et Les exportations d'Europe de l'Est ont diminué en proportion (Brassley, 2012). Les gouvernements alliés "ont dû changer rapidement les politiques qui visaient à persuader les agriculteurs de cultiver moins afin de réduire les excédents alimentaires, à encourager les agriculteurs de cultiver chaque pouce de leur terre et de cultiver des cultures avec le ratio le plus élevé de rendement nutritionnel » (Collingham, 2011, 66).

Par exemple, La Grande Bretagne a encouragé la culture du blé comme un moyen d'économiser de l'espace d'expédition et de remplacer les importations volumineuses par la production (Edgerton, 2012).

La France a également réduit la quantité du blé qu'elle achetait aux États-Unis afin de gérer ses ressources en dollar. D'autres pays, comme l'Espagne et le Portugal, ont réussi à maintenir les importations du blé. Le niveau des importations d'autres pays européens, tels que l'Allemagne et l'Italie a chuté significativement. Les exportateurs traditionnels d'Europe de l'Est - Bulgarie, Hongrie, Roumanie – ont d'abord réussi à augmenter leurs exportations du blé, « mais vers 1940, ils baissaient et à partir de 1942, ils n'étaient plus qu'au dixième de leur niveau avant la guerre » (Brassley, 2012, p : 38). Le problème que la guerre signifiait pour l'Amérique était qu'elle lui faisait perdre une grande partie de ses marchés d'exportation. Le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) averti qu'ils seraient accablés par des récoltes non désirées à moins qu'ils ne trouvent un autre moyen de les débarrasser à l'étranger (Collingham, 2011).

1.1.3 Flux Commerciaux du Blé

1.1.3.1 Classification des Pays

Les pays producteurs du blé pendant la période entre les deux-guerres étaient regroupés par Wilfred Malembaum^[1] selon leur position dans le solde net d'import et export du blé. Cet auteur a fait la distinction entre les exportateurs outre-mer (États-Unis, Australie, l'Argentine et le Canada, qui représentent environ 80 % de toutes les exportations nettes du blé), les exportateurs européens (URSS^[1], Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Yougoslavie et la Pologne),

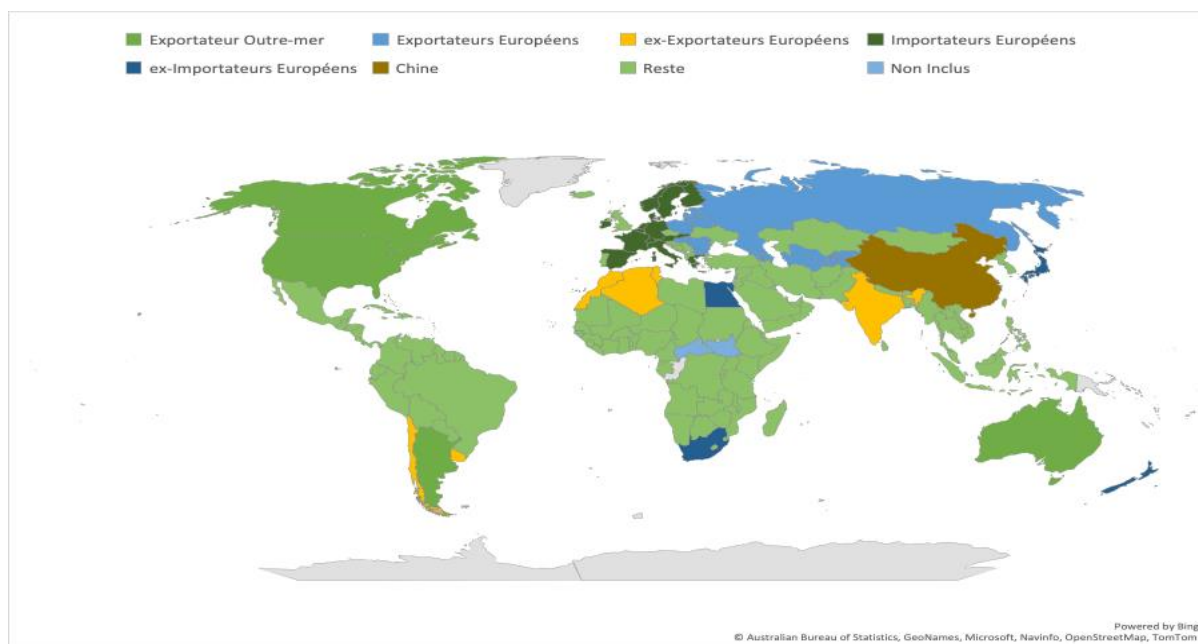
les ex-exportateurs européens (Inde, Algérie, Maroc, Tunisie, Chili, Uruguay), les Importateurs européens (Îles Britanniques, France, Allemagne, Italie, Espagne, Autriche, Belgique, Tchécoslovaquie, Finlande, Danemark, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède et Suisse, représentant environ 70% de toutes les importations mondiales), et l'ex importateurs européens (Japon, Corée, Afrique du Sud, Égypte, Nouvelle-Zélande). En raison du manque de données fiables, la Chine et la Mandchourie n'étaient pas inclus dans son analyse. Notre étude utilisera cette méthode de regroupement par Malembaum pour analyser les grandes

¹] L'Union des républiques socialistes soviétiques, abrégé en URSS Ou « Union des républiques socialistes des conseils », était un État fédéral transcontinental à régime communiste. Cette fédération a existé de sa proclamation le 30 décembre 1922 à sa dissolution le 26 décembre 1991.

tendances de la production, consommation et du commerce mondial du blé après la seconde guerre mondiale.

Afin de clairement aborder l’analyse, on a inclus la Chine séparément et les autres pays qui n’étaient pas incorporés dans l’analyse de Wilfred Malembaum (figure 01).

Figure 01 :Classification de Malembaum des pays pendant la période entre les deux guerres



Source : élaboration propre à partir des données de Angel Luiz Gonzales.

Tableau 01 :Exportateurs Outre-Mer et leurs parts dans le commerce mondial du blé (1922-1937)

| Période | Canada | | Argentine | | Etats-Unis | | Australie | |
|---------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|
| | Exports en % | Exports en Million | Exports en % | Exports en Million | Exports en % | Exports en Million | Exports en % | Exports en Million |
| 1922-27 | 36.9 | 286.8 | 17.5 | 135.9 | 23.2 | 180.9 | 11.3 | 87.9 |
| 1927-32 | 34.6 | 277.8 | 20.4 | 163.3 | 17.7 | 144.1 | 13.7 | 110.1 |
| 1932-37 | 37.8 | 214.5 | 24.1 | 138.6 | 9.0 | 1.9 | 19.1 | 109.8 |

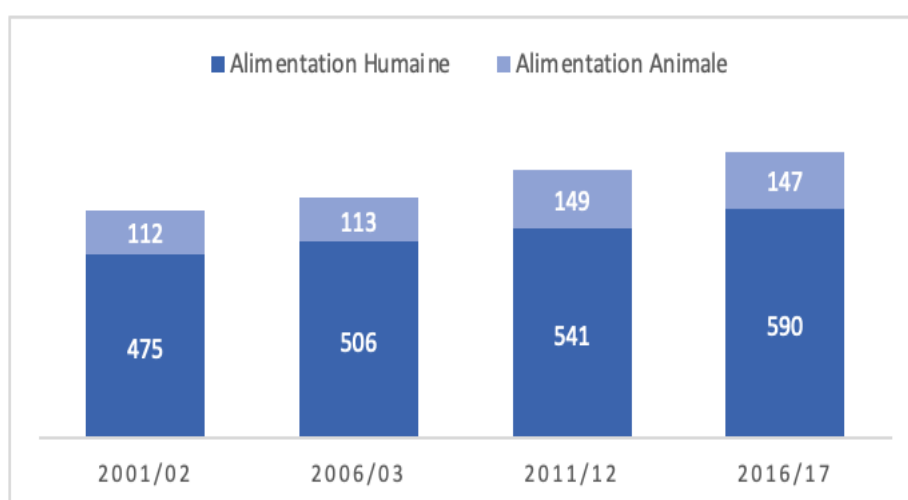
Source : Élaboration propre à partir des données de Stisita.com

1.2 La Consommation Mondiale du Blé

Le blé a une place essentielle dans l'alimentation humaine et animale. Il est la troisième culture céréalière la plus consommée après le maïs et le riz. La production mondiale dépasse 760 tonnes métriques en 2019 et devrait atteindre 860 millions de tonnes métriques d'ici 2030. Le blé, en tant qu'ingrédient dans les rations alimentaires, représente 21 % de l'utilisation totale, bien que le secteur soit principalement un marché de moindre valeur, avec un prix réduit par rapport aux marchés alimentaires. Le blé fourrager peut-être remplacé par d'autres céréales telles que le maïs et l'orge.

Les 40 principaux pays importateurs du blé représentent 82% du volume mondial des importations, dont 92 millions est destiné à l'alimentation humaine et 8 millions pour l'alimentation animale.

Figure 02 : L'utilisation Mondiale du Blé (2001-2017)



Source : élaboration propre à partir des données de FAO STAT (2022)

1.2.1 Les facteurs agissant sur l'augmentation de niveau de consommation du blé

La croissance démographique explique un pourcentage très important de l'augmentation observée dans la consommation mondiale du blé. Étant donné que la population a augmenté davantage dans les pays asiatiques et africains, ces deux continents représentent des parts significativement plus importantes de la consommation totale du blé qu'ils ne le faisaient dans les années d'avant-guerre.

Deuxièmement, un grand nombre des personnes ont été introduites pour la première fois aux produits à base du blé destinés à la consommation humaine directe au cours des années

après-guerre. La promotion du marché menée par les sociétés de négoce de céréales et les agences internationales a joué un rôle important dans l'introduction du blé dans les populations indigènes de nombreux des pays en développement. La plupart de ces pays sont principalement situés en Asie et en Afrique, cela explique les raisons d'augmentation de la consommation du blé dans ces deux continents.

Selon une étude réalisée par le Département Américain de l'Agriculture, le niveau de vie d'une personne influence sa demande de céréales. Lorsque le revenu annuel par habitant commence à augmenter sensiblement, la consommation de céréales progresse assez rapidement, s'élevant de 115 kg par tête pour un revenu moyen de 50\$ à 165 kg par tête pour un revenu moyen de 125 \$. On passe ainsi progressivement d'un état de sous-nutrition à un où les gens « mangent à leur faim ». Toutefois, l'amélioration se déroule au sein d'un régime alimentaire qui demeure avant : en particulier la consommation de viande reste limitée.

Dans un deuxième temps (à partir de 125 dollars de revenu annuel par tête) l'alimentation apparaît satisfaisante sur le plan quantitatif : on recherche alors, au fur et à mesure de l'amélioration des revenus, une diversification qualitative croissante de l'alimentation qui se traduit globalement par une diminution progressive de la consommation de céréales et à l'inverse par une augmentation régulière de la consommation de viande. La diminution est d'abord relativement rapide (plus de 60 kg entre 125 et 1 000 dollars) puis elle va en s'atténuant (à l'échelle retenue pour la représentation des niveaux de revenus par tête) : environ 35 kg entre 1 000 et 3 000 dollars.

Enfin, aux environs de 1 900 dollars de revenu annuel par tête, une limite significative est atteinte : la quantité de viande consommée par habitant et par an devient supérieure à la quantité de céréales. Au-delà, la consommation de viande continue à s'accroître à un rythme relativement rapide, alors que la consommation directe de céréales par l'homme ne cesse de diminuer, mais à un rythme plus lent.

De fait, lorsque l'on considère le cas de la plupart des pays développés au cours des 50 dernières années, on constate que la consommation humaine directe du blé a régulièrement diminué et qu'à partir d'un niveau de consommation directe du blé relativement bas, la diminution devient plus lente. Mais pour situer correctement l'incidence exacte de l'accroissement des revenus sur la consommation du blé, il convient de noter que

l'accroissement de la consommation de viande qui accompagne la diminution de la consommation directe de céréales n'est rendu possible que par une intensification de l'élevage qui implique elle-même une augmentation très sensible de la consommation indirecte de céréales".

1.2.2 Rôle des Firmes multinationales dans le commerce international du blé

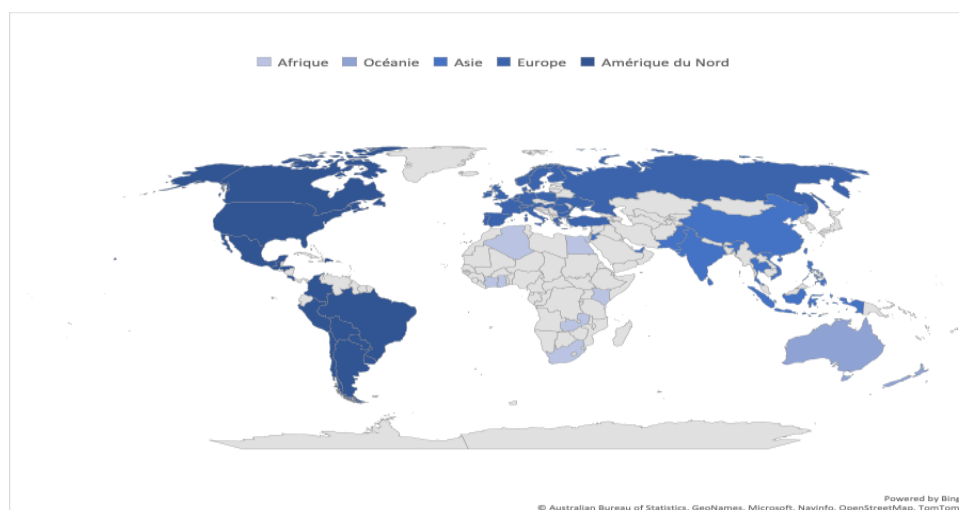
Les compagnies de négoce international occupent une place clé dans le marché du blé, en particulier pour l'approvisionnement de l'Afrique. Leur essor, depuis le début des années soixante-dix, est lié au développement de nouveaux marchés, en particulier africains, où les exportateurs asiatiques et de la région de la mer noire n'avaient pas de relations commerciales.

En cette période de fortes subventions publiques aux exportations, on pourrait croire que le commerce mondial de blé est entre les mains des États et que ceux-ci remplacent progressivement le négoce ou s'y substituent. En fait, il n'en est rien. Le rôle des firmes de négoce international est non seulement complémentaire mais indispensable de l'intervention de la puissance publique. En effet, comme l'affirmait A. Galiani - un économiste italien « le produit des blés est partout et que le besoin peut être partout, il faudrait donc avoir des correspondants partout ». Il ajoutait que l'existence d'un monopole des grands négociants est une conséquence inéluctable du commerce de céréales.

Les « Grands » du Négoce international du blé

- 1. Cargill** est une entreprise du négoce américaine spécialisée dans le négoce des céréales. Elle est située à Minnesota avec 75 filiales dans le monde. Elle joue le rôle d'intermédiaire entre producteurs et pays importateurs de produits agricoles. Son chiffre d'affaires est de \$134,4 milliards en 2021. Cargill a effectué l'exportation de 1.63 millions de tonnes de blé.

Figure 03 : Représentation de Cargill dans le Monde



Source : élaboration propre à partir des données sur www.cargill.com

2. Le groupe **Louis-Dreyfus** connu en anglais comme « Louis Dreyfus Compagnie » est un groupe multinational de négoce français fondé par Léopold Louis-Dreyfus en 1851. Le groupe est spécialisé dans les matières premières agricoles. C'est l'un des plus grands fournisseurs de produits agricoles au monde. Il détient environ 10% des flux mondiaux de produits agricoles. Le groupe a des bureaux de représentation dans plus de 100 pays. Il fait partie des « ABCD ».² Ce groupe est le plus grand exportateur étranger de céréales Ukrainiennes depuis 1998. Son chiffre d'affaires en 2021 s'est élevé à \$33,5 milliards. Son bilan d'exportation du blé en 2021 était 1,55 million tonnes, 9.5% du marché Ukrainien du blé.
3. **Kernel** est une entreprise ukrainienne spécialisée dans le marketing, la transformation et l'exportation de produits du blé. En 2019, l'entreprise a exporté 8 Million tonnes du blé, un record dans l'exportation du blé Ukrainien³ par un seul exportateur.
4. **BUNGE** est une entreprise américaine avec des bureaux de représentations dans plus de 50 pays. Elle a enregistré un bilan d'exportation de 0,79 Millions de tonnes d'exportation du blé en 2021. Son chiffre d'affaires s'est élevé à \$ 45,7 Milliards en 2018.

² ABCD »3, c'est-à-dire des quatre plus grosses entreprises de négoce de céréales au monde : les trois autres, américaines, sont Archer Daniels Midland (ADM), Bunge et Cargill.

³ La Société financière internationale (SFI) est le représentant du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur privé. La SFI a pour mandat de promouvoir le développement économique et de réduire la pauvreté en investissant strictement dans des entreprises du secteur privé à but lucratif.

5. **NIBULON** est une entreprise exportatrice dans la région de la mer noire spécialisée dans la production et l'export de produits agricoles dont le blé. Elle exporte à travers le monde dans plus de 70 pays. 44,7% (1.84 Millions Tonnes) de ses exportations en 2019 était le blé.

1.2.3 Rôle de Firmes de Négoce

- **Le financement :**

Les firmes de négoce jouent un rôle primordial dans le financement des activités des agriculteurs. La plupart du temps ce financement est destiné à renforcer des infrastructures agricoles, réduire les pertes de récolte et améliorer la sécurité alimentaire mondiale. En 2017 la SFI ^[3] a mis en disposition de \$ 100 Millions à travers NIBULON ^[4] afin d'augmenter la capacité de production de 4,700 producteurs du blé en Ukraine.

Les accords de préfinancement sont un autre moyen par lequel les firmes de négoce financent les agriculteurs. Ces accords facilitent le paiement des récoltes ultérieures. Les accords de préfinancement sont des substituts utiles pour des prêts bancaires car ils sont faciles d'accès.

- **Le stockage et approvisionnement :**

Avec une offre et demande inélastiques dans le marché du blé, les chocs d'offre et demande peuvent rendre le marché volatil. Les firmes de négoce stockent des quantités assez importantes pour aider à combler cet écart et à maintenir l'équilibre de marché. Par exemple, en Amérique, les six principales firmes possèdent 44% des silos portuaires, 56 % de la capacité de stockage dans les principaux ports. Ils exploitent 106 terminaux dans le nord du pays, dont 15 sur les grands lacs. Cargill possède une douzaine de silos terminaux dans les principaux ports. Quant à Continental, il possède neuf silos et contrôle une capacité de stockage de 95 millions de boisseaux. Bunge possède 20 silos de rivière et 5 silos de terminaux. Ils possèdent des silos dans d'autres pays et notamment dans les principaux ports européens : Anvers, Hambourg et Rotterdam.

⁴ <https://pressroom.ifc.org/all/pages/PressDetail.aspx?ID=16695> , consulté le 14/06/2022

Le stockage joue un rôle économique en contribuant à atténuer la volatilité et équilibrer le marché. Les acteurs du marché peuvent compenser l'effet des chocs en ajustant les niveaux d'inventaire. Lorsque la demande dépasse l'offre, ils réduisent les niveaux de stocks. Sur les marchés excédentaires, ils peuvent soutenir la demande en augmentant les stocks. Ces firmes assurent l'approvisionnement même en de difficulté. Elles échappent bien souvent au contrôle de la puissance publique du pays où elles s'approvisionnent. Ainsi, lors de l'embargo des Etats-Unis décrété par le président Carter en Janvier 1980 sur les ventes de céréales à destination de l'ex URSS ^[5] certaines firmes de négoce ont malgré le veto présidentiel réussi à contourner cette interdiction et à fournir des céréales à ce pays.

- **Transport :**

En raison de sa nature et la quantité transportée, le transport du blé nécessite une maîtrise des moyens de transport tant à l'intérieur qu'international. Les firmes de négoce se spécialisent dans le transport du blé et peuvent transporter du blé quel que soit le pays de destination que normalement les autres moyens de transport ne pourraient pas. Le groupe Cargill est propriétaire de 1 500 wagons, 350 barges et loue et contrôle des bateaux destinés à la navigation sur les grands lacs et plusieurs navires. La société Continental possède une importante quantité de wagons de chemin de fer et est l'un des plus grands affréteurs de navires. Le groupe Louis Dreyfus contrôle une flotte de plus d'un million de tonnes sous pavillon français et britannique

Section 2 Volet Financier

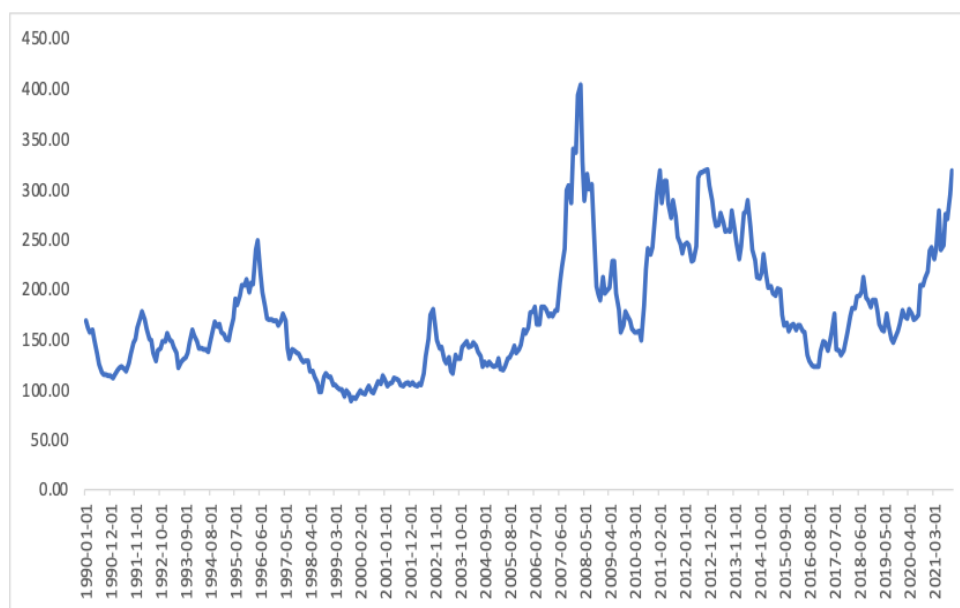
2.1 L'évolution du Prix Mondial du Blé

Au cours des années, le prix du blé a varié selon les indicateurs économiques. Les raisons de cette variation peuvent être attribuées à des facteurs différents.

L'évolution du prix date depuis la première guerre mondiale où il y avait un excédent d'offre du blé alors que la demande n'était pas haute. Cela a fait baisser le prix du blé pendant cette période.

En 2008, la crise financière accompagnée par la hausse du prix du pétrole et la sécheresse dans les principaux pays producteurs du blé a fait augmenter le prix du blé (figure 04). La conjoncture actuelle de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a provoqué une hausse du prix du blé car ces deux pays détiennent presque de 20% de la production totale du blé

Figure 04 :L'évolution du Prix Mondial du Blé



Source : Élaboration propre à partir des données de FAO STAT (2022)

2.2 Les facteurs qui influencent le prix du Blé

2.2.1 Climat

Les conditions météorologiques peuvent imposer une variété de changements dans le secteur agricole sensible au climat. Avec les surfaces semées, c'est le principal facteur annuel déterminant les volumes produits, et donc l'offre disponible, ainsi que la qualité des céréales. La volatilité des prix des matières premières sur les marchés agricoles (blé) peut être expliquée

en partie par la contrainte d'offre due aux mauvaises récoltes ces dernières années. Les épisodes climatiques extrêmes comme les sécheresses en Australie en 2006 et en 2007, en Russie et en Ukraine en 2010 ainsi que les abondantes précipitations en Europe en 2007 et aux États-Unis en 2010 expliquent pour une large part les pressions sur les marchés agricoles en général et celui du blé en particulier. Malgré le fait que le climat extrême peut être bénéfique à la production du blé dans les régions extrêmement froides, ça diminue la récolte dans les régions avec des conditions optimales.

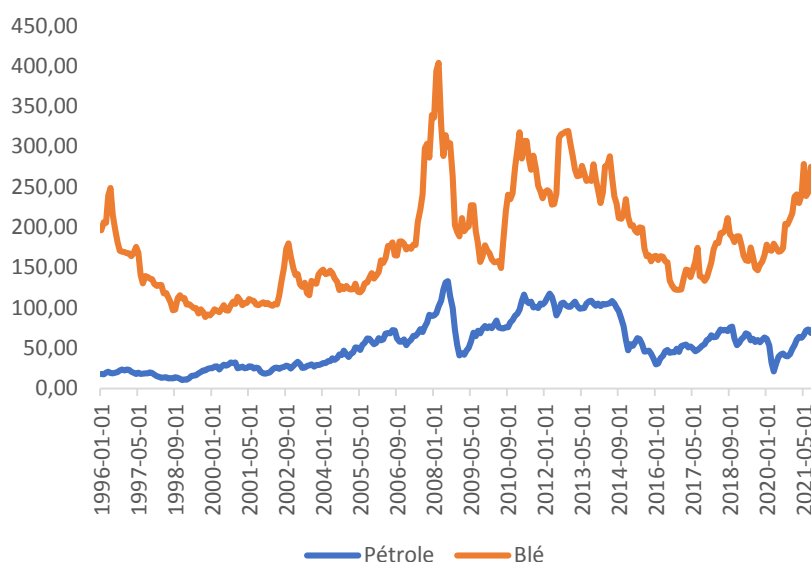
Ces aléas climatiques entraînent une forte instabilité des marchés en augmentant le déséquilibre entre l'offre et la demande. Il est possible que le changement climatique rende ces épisodes météorologiques extrêmes plus fréquents, entraînant une plus forte instabilité des marchés. En conséquence, le risque de prix devient un enjeu majeur du point de vue de l'efficacité économique. Le niveau moyen du prix n'est plus le seul déterminant de l'offre et de la demande. La variabilité compte tout autant, et peut-être plus, alors même que les fluctuations des prix sont aussi le résultat de politiques agricoles menées par les autorités, sans tenir compte de ces risques climatiques. Ces chocs météorologiques, qui rendent les fluctuations des prix et des quantités plus prononcées, expliquent par la même occasion l'incapacité des acteurs à anticiper les dynamiques successives de hausse et de baisse de prix. Ainsi, le prix ne reflète plus la rareté relative du bien. Ces chocs climatiques difficiles à prévoir mais dont la fréquence augmente avec les dérèglements climatiques rendent donc les marchés plus sensibles et génèrent une plus forte volatilité des prix du blé.

2.2.2 L'effet énergétique

Il existe un lien étroit entre les prix du pétrole et les prix du blé pour deux raisons. Premièrement, l'augmentation des prix du pétrole a un effet mécanique sur les coûts de production, notamment dans les grands pays agro-exportateurs où la mécanisation est importante et où les travaux du sol, les récoltes, le transport et une partie de la transformation se font essentiellement à base d'énergies fossiles. L'augmentation du prix de l'énergie renchérit également celui des fertilisants (et dans un certain nombre d'économies paysannes conduit à diminuer leur utilisation et donc la production) d'autant que d'autres prix de matières premières, comme les phosphates, augmentent simultanément. D'autre côté, la hausse du prix du pétrole affecte également le coût du transport du blé dans le monde.

Historiquement cet argument a été prouvé. Le prix du blé le plus bas en 1998 était aussi le prix du pétrole le plus bas (Figure 05). En 2008, avec la crise financière qui a touché tous les secteurs a fait flamber le prix du pétrole de \$90 à \$140, le prix du blé était également à son plus haut niveau

Figure 05 : Comparaison de l'évolution des prix du pétrole et du blé



Source : élaboré par nous-même à partir des données de FMI 2022

Un deuxième lien est dû à la demande de biocarburants. Lorsque les prix du pétrole augmentent, la demande de cultures pour les biocarburants tels que le maïs et le soja augmente. Ce passage aux cultures destinées aux biocarburants limitera l'offre de blé pour l'alimentation et cette baisse de l'offre fera monter les prix.

2.2.3 Politique Gouvernementale

Le commerce mondial du blé s'est formé parce que les régions dominantes de la production de blé ne correspondent pas aux régions de la consommation. Le blé est un produit si sensible, en particulier dans les économies en développement où il affecte considérablement le niveau de vie.

Les gouvernements utilisent des mécanismes tels que les subventions, les taxes, les quotas d'importation et les tarifs pour assurer la sécurité alimentaire de leur population et ces politiques peuvent affecter le marché mondial de plusieurs façons.

Généralement, les gouvernements du pays producteurs peuvent imposer des tarifs sur l'importation de blé ou de produits finis à base de blé comme les pâtes et produits semouliers. Cela rendra le blé plus cher dans les pays où les tarifs sont plus élevés. Ces politiques de restriction ont été adoptées par beaucoup de pays comme la Chine, l'Inde, la Russie, etc. pour se protéger contre la volatilité et la montée des prix des matières premières mais aussi face à l'inflation des prix agricoles.

D'autre part, les gouvernements des pays importateurs de blé soutiennent parfois leurs consommateurs en imposant des subventions qui rendent le blé plus abordable pour les consommateurs. Ces deux stratégies peuvent clairement avoir des répercussions diverses sur les flux commerciaux du blé, une baisse artificielle du prix entraînera une nouvelle hausse de la demande et mettra davantage de pression sur les prix mondiaux.

2.2.4 Facteurs Géopolitiques

Historiquement, la relation entre la géopolitique et le prix des produits agricoles est sensible et, à la base, se résume aux principes de base de l'offre et de la demande. Le risque géopolitique, en lien avec la situation en Russie et Ukraine, est devenu récemment le premier déterminant du prix du blé devant la croissance mondiale.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie fragilise les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, fortement dépendants de ces deux pays pour leur approvisionnement en blé. Alors que les ports ukrainiens sont fermés, que le trafic en mer Noire est perturbé, et que le commerce de céréales de Russie est à l'arrêt, le cours du blé a enregistré une hausse de 23 % en février, un record depuis 2015.

L'approvisionnement en blé, et son prix, pourrait être durablement affecté si la guerre se poursuit, et sous l'effet des sanctions imposées à Moscou. Or, dans les pays de la région, confrontés à des crises structurelles, et pour certains à des guerres, une hausse du prix du pain, voire des pénuries de cet aliment de base, pourrait engendrer un regain de tensions sociales. Afin de mieux comprendre comment les situations géopolitiques peuvent influencer le prix du blé, l'analyse sera basée sur la Guerre Russo-Ukrainienne.

2.2.4.1 Aperçu général de la guerre.

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une vaste offensive militaire à l'encontre de l'Ukraine, en y envoyant son armée et bombardant plusieurs villes du pays, y compris sa capitale Kiev. Cette attaque brutale survient trois jours après la reconnaissance de l'indépendance des territoires séparatistes pro-russes du Donbass par Vladimir Poutine, un acte déjà suivi de l'envoi de soldats dans la région. L'invasion russe est unanimement condamnée par les États membres et les institutions de l'Union européenne, qui prennent de très lourdes sanctions contre Moscou.

Le conflit ukrainien trouve son origine en septembre 2013, quand le président Viktor Ianoukovitch décide de se retirer unilatéralement d'un accord d'association avec l'Union européenne. En réaction, des manifestations s'organisent spontanément sur la place de l'indépendance de Kiev (dite Maïdan) par des partisans d'un rapprochement avec l'UE. La répression policière est féroce, et les manifestants fédèrent de plus en plus de soutiens. L'escalade de la violence, début 2014, conduit à la mort de plusieurs manifestants, mais aussi de policiers.

En février 2014, les ministres des Affaires étrangères allemand, français et polonais ainsi que des représentants russes tentent de trouver une sortie de crise avec le pouvoir ukrainien. Mais le 21 février 2014, Viktor Ianoukovitch fuit la capitale ukrainienne. Accusé de violations des droits de l'homme, il est destitué le lendemain par le Parlement ukrainien. L'Assemblée prévoit des élections présidentielles pour le 25 mai 2014, et nomme un président par intérim. Toutefois, les régions de l'est de l'Ukraine, majoritairement russophones et opposées au mouvement de Maïdan, ne reconnaissent pas les nouvelles institutions. En réaction, le Parlement retire le statut de langue officielle aux langues régionales, dont le russe, ce qui met le feu aux poudres.

En mars 2014, une insurrection armée menée par des forces non identifiées prend le pouvoir dans la région autonome ukrainienne de Crimée, et réclame le rattachement à la Russie. Après l'organisation d'un référendum local, la région signe un traité avec la Russie pour sceller son appartenance à la fédération. Le résultat du référendum n'est pas reconnu par l'Ukraine ni par l'Union européenne.

Les révoltés prennent de l'importance dans la région orientale de l'Ukraine, le Donbass, jusqu'à l'intervention de l'armée ukrainienne pour lutter contre une insurrection armée pro russe.

Les premiers combats éclatent alors que les provinces ("oblast") de Donetsk et de Louhansk (Lougansk en russe), qui forment le Donbass, s'autoproclament "républiques populaires" indépendantes, respectivement le 7 et le 27 avril 2014. Aucun État n'a reconnu ces déclarations d'indépendance, à l'exception de la Russie le 21 février 2022 par la voix de son président Vladimir Poutine, qui s'en était pourtant abstenu pendant près de huit ans. Si les combats avaient baissé en intensité depuis leur apogée en 2014, se stabilisant autour d'une ligne de front fixe, les différentes trêves ont rarement été respectées plus de deux semaines. Avant l'intervention russe du 24 février 2022, la guerre avait déjà causé la mort d'environ 14 000 personnes.

Tableau 02 : Quelques Indicateurs Économiques des deux Pays en 2021

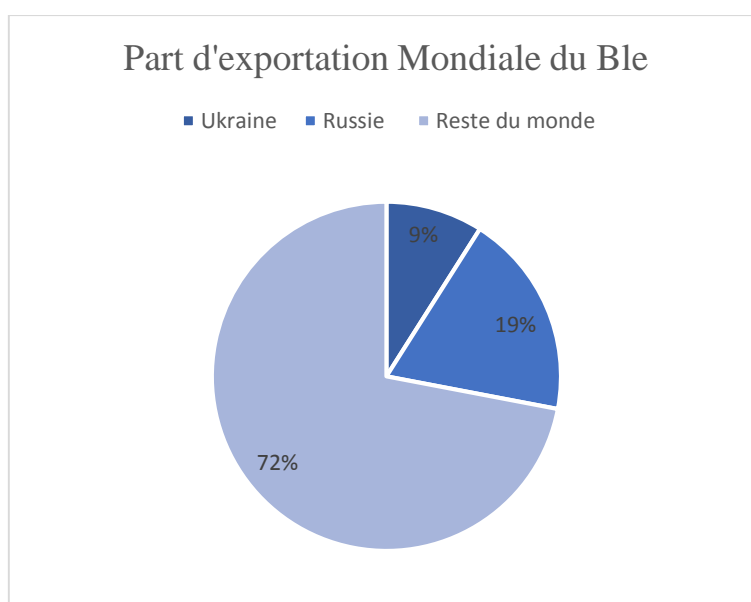
| Indicateur | Ukraine | Russie |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Population(million) | 41 | 146 |
| PIB (en dollar Américain) | 181 Million | 1.6 Millard |
| Croissance du PIB | 3.5% | 4.7% |
| Inflation | 9.5% | 5.9% |
| Taux de Change | 27.3/\$ | 74/\$ |

Source : Élaboration propre à partir des données FMI 2022

Tableau 03 : Exportation Ukrainienne et Russe du blé

| Indicateur | Ukraine | Russie |
|-----------------------------|---------|--------|
| Production | 29.2 | 78.0 |
| Exportation | 19.3 | 35.2 |
| Part d'exportation Mondiale | 9% | 19% |

Source : Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022

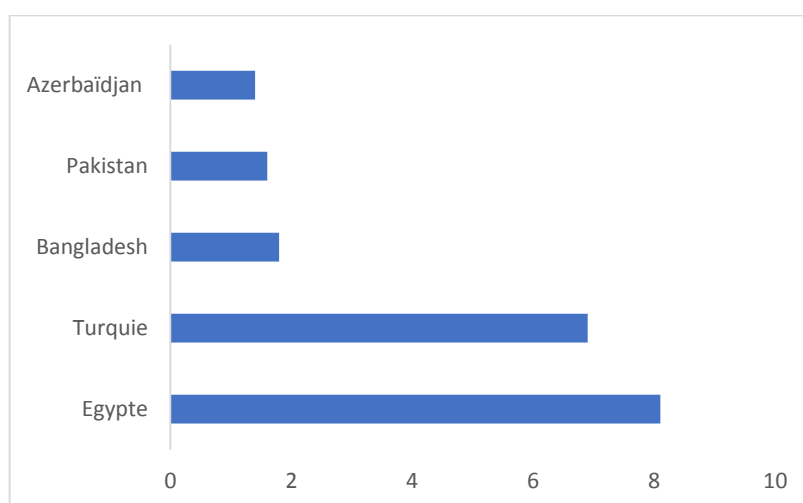
Figure 06 : part d'exportation du blé

Source : Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022

Le graphique (Figure 06) montre les pourcentages d'exportation mondiale du blé. Les deux pays sont des grands acteurs dans le marché international du blé, L'Ukraine et la Russie détiennent 28% des exportations mondiales, cela montre qu'une perturbation dans l'un de ces pays va créer des effets néfastes dans le marché mondial du blé.

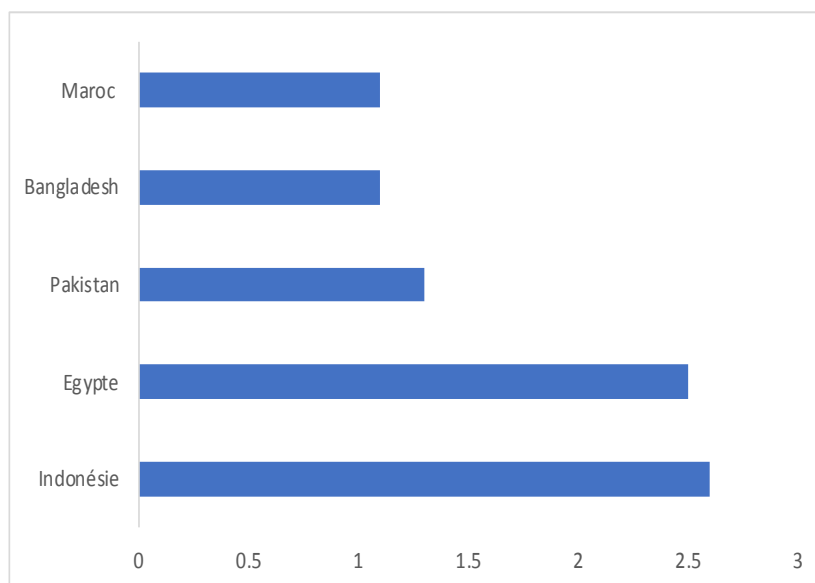
A. Les Principaux Marchés Russes et Ukrainiens du blé du

Les Principaux Marchés Russes

Figure 07 : Les Principaux marchés russes

Source : Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022

Figure 08. Les Principaux Marchés Ukrainiens



Source : *Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022*

Avec la conjoncture actuelle, la restriction d'exportation du blé par les deux pays, à peu près 13.5 millions de tonnes du blé sont bloqués dans des silos dans ces deux pays. A partir de figures 07 et 08, le pays le plus affecté par cette crise c'est l'Égypte, car plus de 90% de ses importations du blé proviennent de ces deux pays.

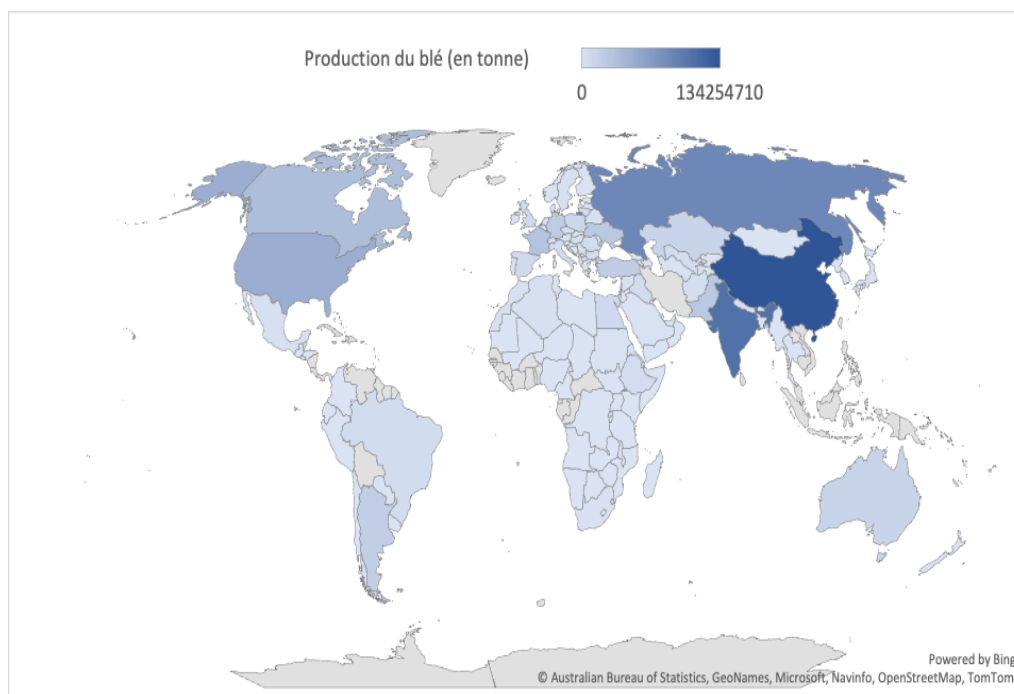
Un tiers de la population égyptienne vit déjà avec moins de \$2 par jour. Pour cette partie de la population, le pain est la base essentielle de leur alimentation quotidienne. Le pain est fabriqué à partir de blé importé (80 % de la demande annuelle du blé Égyptien est importée, le gouvernement a bloqué l'exportation du blé tout en effort pour répondre à la demande locale) et est fortement subventionné. Les prix mondiaux du blé ont dépassé \$798/boisseau le 21 février à \$1043 le 5 avril, une augmentation de 30 %. Pour donner un contexte à ce chiffre, une augmentation de 10 % du prix du blé représente 0,2 % du PIB de l'Égypte, car l'Égypte a besoin de plus d'argent pour acheter le blé et pour couvrir la différence entre les prix du marché et les prix subventionnés. Cette combinaison de facteurs signifie que l'Égypte a été forcée de demander son troisième programme d'assistance au sein du Fonds Monétaire International

Section 3 Les Acteurs Impliqués

3.1 La Production mondiale du blé

Le blé est la deuxième céréale la plus produite derrière le maïs, et le commerce mondial du blé est supérieur à toutes les autres cultures combinées. En 2020, la production mondiale totale du blé était de 760 millions de tonnes. La Chine, l'Inde et la Russie sont les trois plus grands producteurs individuels de blé au monde, représentant environ 41 % de la production mondiale totale du blé. Les États-Unis sont le quatrième producteur individuel de blé au monde. Cependant, l'Union européenne, si elle était comptée comme un seul pays, sa production de blé dépasserait celle de n'importe quel pays à l'exception de la Chine.

Figure 09 : La Production Du Blé Par État Et Territoire

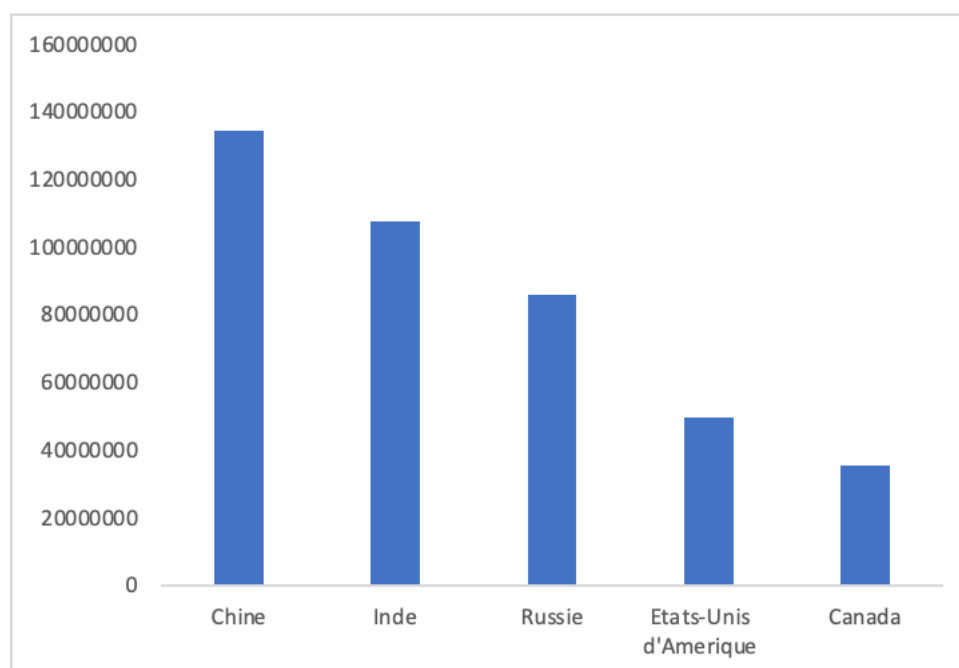


Source : Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022

3.1.1 Les Cinq Premiers Pays Producteurs Du Blé En 2020/21

Parmi les plus des 30 pays producteurs du blé, en 2020, les 5 premiers sont la Chine, l'Inde, la Russie, les États-Unis et le Canada.

Figure 10 : Les Cinq premiers pays producteurs du blé en 2020/2021



Source : *Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022*

A. La Chine

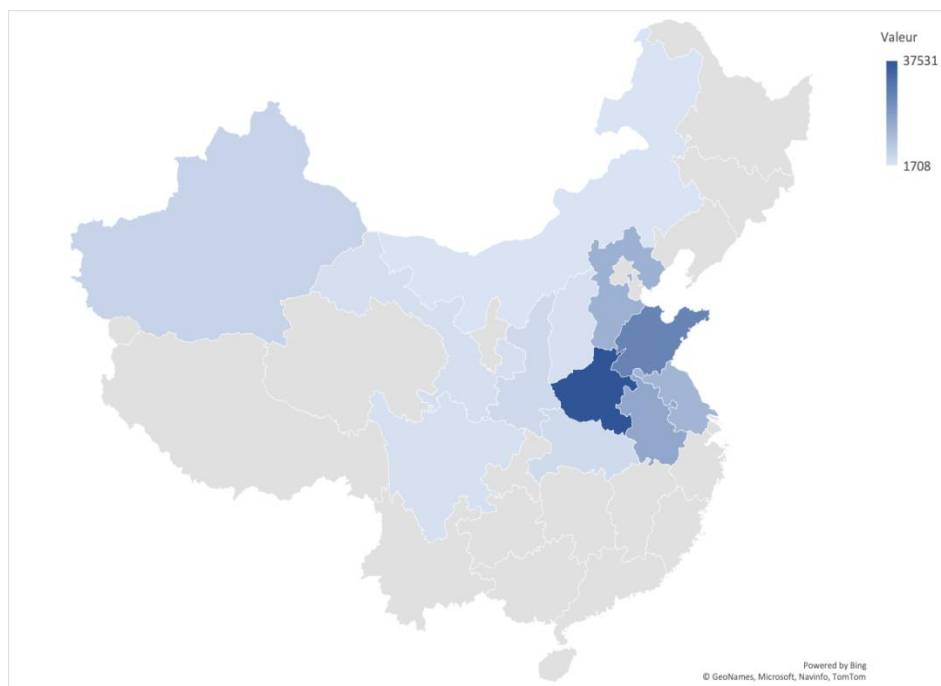
Depuis 1991, la Chine a resté comme l'un des premiers pays producteurs du blé au monde avec une production annuelle moyenne de 120 millions de tonnes métriques. La Chine possède 11% du blé mondial en termes des zones de culture et la production de 134254710 mtm en 2020 soit 15% de la production mondiale de même année. La production du blé en Chine a vu une croissance remarquable de 32575000 mtm en 1971 à 134254710 mtm en 2020, une représentation de croissance annuelle moyenne de 3,29%. Malgré que la Chine occupe le premier rang sur le classement des pays producteurs du blé, toujours elle se classe troisième sur les pays importateurs du blé. La demande d'importation est stimulée par le bas prix du blé importé et le besoin du blé à teneur élevée et faible en gluten qui ne sont pas largement produits en Chine⁵. La demande d'importation est aussi expliquée par l'énorme population du pays qui s'élève à 1,4 milliard des personnes⁶ représentant 20% de la population mondiale.

⁵ Fred Gale (2021), « Potential Wheat Demand in China: Applicants for Import Quota », Synthèse de la 'Economic Research Service'

⁶ Source : <https://www.nationsonline.org/oneworld/population-by-country.htm>

Le riz est le premier produit agricole de la Chine et est consommé principalement dans le sud. Cependant, le blé, étant une culture d'hiver, prospère dans les provinces du nord, où les températures atteignent des valeurs négatives à deux chiffres et où les gens préfèrent manger des nouilles. Les régions productrices du blé de la Chine sont divisées en trois grandes zones agroécologiques : la région du blé d'hiver du nord de la Chine, la région du blé d'hiver du sud de la Chine et la région de blé de printemps du sud de la Chine. La région nord du blé d'hiver est la plus importante région productrice de blé, avec 60 à 70 % de la production totale de blé en Chine, suivie par la région sud du blé d'hiver avec 25 % (He, 2001). Plus de 15 régions produisent le blé en quantités substantielles, mais la province de Henan produit le plus, la province a enregistré un bilan 3753100 mtm de production du blé en 2020 (Figure 11).

Figure 11 : Les Zones de Production du blé en Chine



Source : Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022

La demande du blé en Chine continue à augmenter en raison de l'augmentation rapide de la population et l'augmentation du niveau de vie, mais la production est mise à l'épreuve par la pénurie d'eau, la contamination de l'environnement, la hausse des températures, les sécheresses, la pénurie de main-d'œuvre et les changements d'affectation des terres de la production céréalière aux cultures commerciales.

B. L'Inde

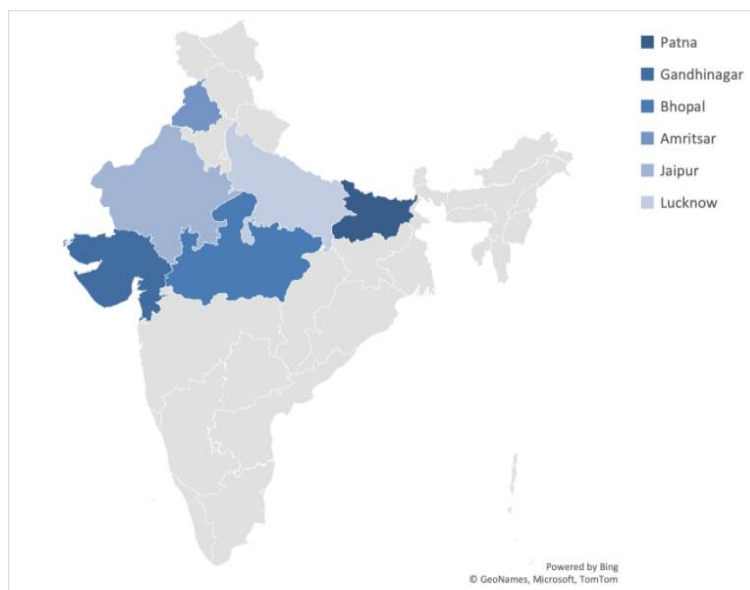
La production et la productivité de la récolte du blé étaient assez faibles lorsque l'Inde est devenue indépendante en 1947. La production du blé n'était que de 6,46 mtm et la productivité n'était que de 663 kg par hectare en 1950-1951, ce qui n'était pas suffisant pour nourrir la population indienne. Le pays importait du blé en grandes quantités pour répondre aux besoins de la peuple de nombreux pays comme les États-Unis sous PL-480⁷.

Les raisons pour le faible production et productivité du blé à cette époque étaient le faible tallage, la susceptibilité sensibilité aux maladies, la sensibilité aux variations thermiques et photo, etc., entraînant une mauvaise adaptabilité, et finalement une durée de culture plus longue entraînant une longue exposition des plantes aux variations climatiques et aux attaques d'insectes ravageurs. Le gouvernement indien a nommé une commission en 1961 pour évaluer la possibilité d'augmenter la productivité des cultures (blé) dans les conditions écologiques du pays. À la suite, l'État a pris des diverses mesures, ce qui a rendu le pays autonome en termes de la production du blé.

Tout comme en Chine, le blé est la deuxième culture la plus produite en Inde après le riz et domine les plats de base dans le nord du pays. Plus adaptable aux changements climatiques que le riz, le blé est semé en Inde tout au long de la saison d'automne et récolté en hiver-printemps. Produisant 107590000 mtm du blé en 2020/2021, un hausse de 3,855 de l'année précédente.

⁷ Le PL-480 était un programme de gestion alimentaire pour le développement mis en place par l'État américain en 1954 pour aider les pays en besoin

Figure 12 :Les Zones de Production du blé en Inde



Source : Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022

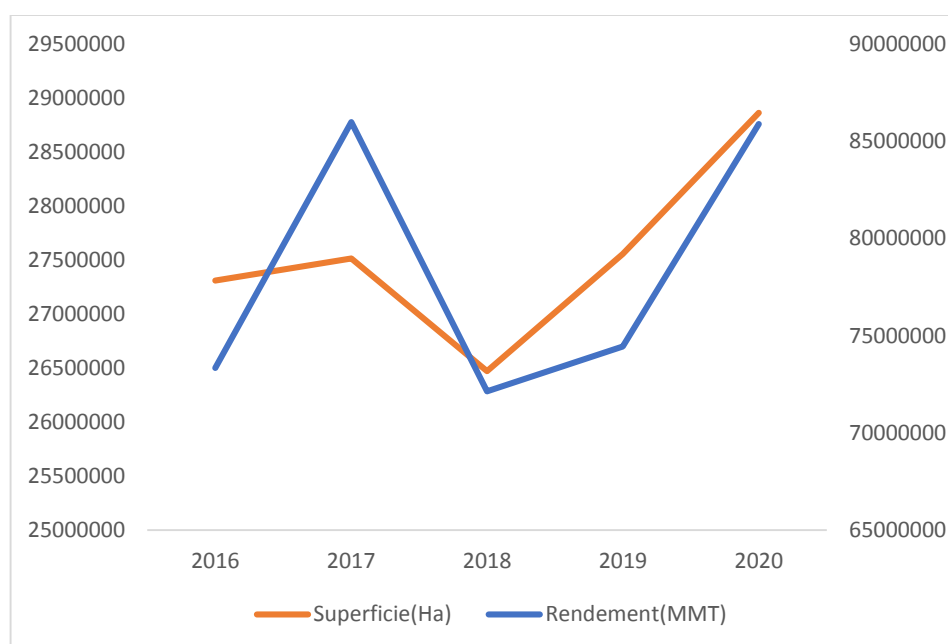
Parmi toutes les 28 provinces et 8 territoires d'union de l'Inde, 6 provinces sont notées pour la production du blé, et sont situées au nord du pays (figure).

La production et l'exportation du blé est libre dans le cadre de la politique d'exportation du l'État, quant à la politique d'importation, l'importation de semences est restreinte. Mais l'importation du blé est autorisée par l'intermédiaire des entreprises de négoce d'État.

C. La Russie

Au troisième rang sur le classement des pays producteurs c'est la Russie La Russie obtient la troisième place dans la production mondiale de blé et la première place en tant que premier exportateur mondial de blé, avec 85 896 326 tonnes métriques produites et 6,4 milliards de dollars exportés en 2019, soit près de 17 % de toutes les exportations de blé. Bien que la Russie devrait rester le premier exportateur de blé pour l'année à venir, il y a eu une baisse constante par rapport aux années précédentes, qui devrait se poursuivre.

Figure 13 :La superficie et le rendement de la production du blé en Russie



Source : *Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022*

Depuis 2018, le rendement de la production a augmenté d'une manière notable de 72136149 en 2018 à 85896352 mtm en 2020 (figure 13)

3.2 Les principaux pays importateurs du blé

À l'échelle mondiale, les importations du blé en 2020-2021 ont coûté au total 58,6 milliards de dollars américains en achats internationaux. La valeur globale du blé importé pour tous les pays acheteurs a augmenté en moyenne de 38,4 % depuis 2017, lorsque le total mondial des achats de blé s'élevait à 42,3 milliards de dollars.

En valeur, les 5 plus gros acheteurs du blé sont l'Indonésie, le Nigéria, la Chine, et la Turquie et l'Égypte, ces pays cités ont acheté près d'un quart (24,2 %) des importations totales de blé achetées en 2021.

Parmi les continents, les pays asiatiques ont représenté la valeur en dollars la plus élevée de l'ensemble du blé importé en 2021 avec des achats évalués à 25,2 milliards de dollars, soit 43 % du total mondial. En deuxième position se trouvaient les importateurs africains avec 26,8 % tandis que 17,5 % des importations mondiales de blé étaient livrées en Europe.

Des pourcentages plus faibles sont arrivés en Amérique latine (9,1 %) à l'exclusion du Mexique mais incluant les Caraïbes, l'Amérique du Nord (3,1 %) et l'Océanie (0,5 %) avec en tête la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

3.2.1 Importations de blé par pays

Des raisons diverses déterminent la quantité du blé importé par un pays. La population du pays, la politique commerciale et la qualité des récoltes (si le pays est un pays producteur). Par exemple La Chine qui est le premier pays producteur du blé se trouve également sur le classement des pays importateurs du blé. L'Indonésie, et le Nigeria sont parmi les 6 pays les plus peuplé au monde.

Ci-dessous sont :

Tableau 04 : les 5 pays qui ont importé la valeur en dollars la plus élevée de blé en 2021.

| Pays | Valeur du blé Importé (en \$) | % de blé mondial Importé |
|------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Indonésie | 3,5 | 6,1 |
| Nigeria | 2,7 | 4,7 |
| Chine | 2,72 | 4,6 |
| Turquie | 2,69 | 4,5 |
| Égypte | 2,47 | 4,2 |

Source : élaboration propre à partir des données de FAO

Parmi les pays principaux importateurs, les marchés du blé qui ont connu la croissance la plus rapide depuis 2020 sont : le Vietnam (en hausse de 57,1 %), le Bangladesh (en hausse de 52,1 %), l'Algérie (en hausse de 41,9 %) et la Corée du Sud (en hausse de 39 %).

Le seul pays avec un déclin de ses achats du blé importé a été l'Égypte via son ralentissement de -8,5 % d'une année sur l'autre. Dans l'ensemble, la valeur des importations du blé Égyptien a diminué en moyenne de -6,5 % de tous les pays fournisseurs depuis 2020, lorsque les achats de blé étaient évalués à 2,8 milliards de dollars.

En valeur, les 15 pays répertoriés ont acheté 54,2 21% de tout le blé importé en 2020-2021.

A. Importations mondiales du blé en Indonésie

Les importations de blé pour 2021 sont révisées à la hausse à 11,2 (mtm) par rapport à l'estimation précédente de 11,0 mtm⁸, reflétant la reprise de la demande d'aliments à base de farine. Ci-dessous sont les principaux fournisseurs à partir desquels l'Indonésie a importé la valeur en dollars de blé la plus élevée en 2021. Entre parenthèses se trouve le pourcentage de variation de la valeur pour chaque pays fournisseur de 2020 à 2021.

1. Australie : 1,5 milliard de dollars (en hausse de 515,1 % par rapport à 2020)
2. Ukraine : 919,4 millions de dollars (en hausse de 29,9 %)
3. Canada : 639,3 millions de dollars (baisse de -0,01 %)
4. Argentine : 169,5 millions de dollars (-73 %)
5. États-Unis : 134,7 millions de dollars (en baisse de -60,6 %)

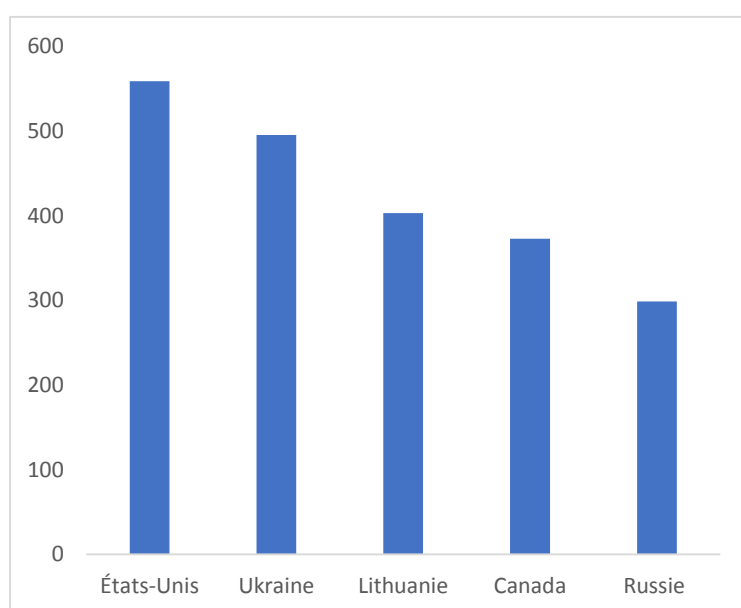
Dans l'ensemble, la valeur du blé importé par l'Indonésie a augmenté en moyenne de 24,2 % de tous les pays fournisseurs depuis 2020, lorsque le blé acheté coûtait 2,6 milliards de dollars.

⁸ <https://www.fas.usda.gov/data/indonesia-grain-and-feed-update-15>

B. Importations mondiales de blé au Nigeria

Nigeria se classe troisième, le pays africain est actuellement le premier pays importateur de blé en Afrique pour l'année 2020-2021. Étant le pays le plus peuplé en Afrique, les chiffres d'importation du blé de ce pays ne sont pas en quelque sorte logique car tous les autres pays les plus peuplés sont des gros importateurs de blé. Le figure ci-dessous est une représentation graphique des principaux pays fournisseurs de blé de Nigeria. 2021. Entre parenthèses se trouve le pourcentage de variation de la valeur pour chaque pays fournisseur de 2020 à 2021.

Figure 14 : Importations mondiales de blé au Nigeria



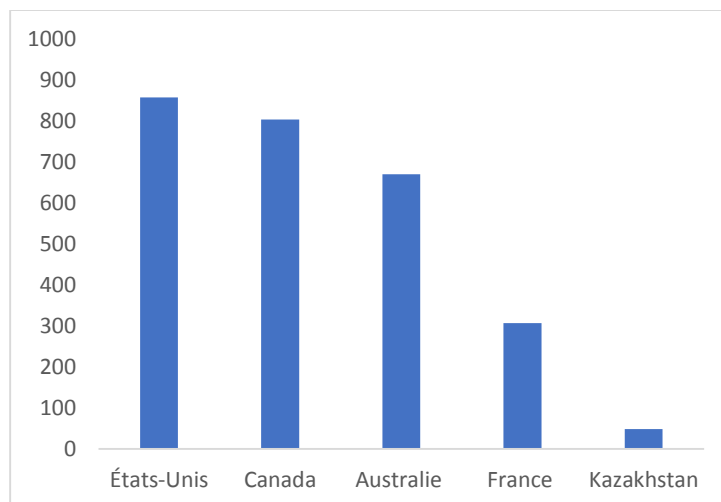
Source : Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022

C. Importations mondiales du blé en Chine

Sur le marché international, la Chine est un acteur majeur. Comme producteur, il est classé le premier et comme importateur, il est classé troisième. L'énorme population de la Chine est l'une des raisons pour l'importation du blé. Ci-dessous sont indiqués les 5 principaux fournisseurs à partir desquels la Chine a importé la valeur en dollars la plus élevée du blé en 2020- 2021. Les deux pays nord- American, sont des marchés favorisés par la Chine pour l'achat du blé avec un bilan de 858,7 Million et 804,8 millions(figure) pour les États-Unis et le

Canada respectivement. Cet état de fait peut-être attribuer à la bonne qualité de récolte des deux pays. L'Australie, la France et Kazakhstan sont les trois deniers pays sur le classement.

Figure 15 : Importations mondiales du blé en Chine



Source : Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022

Dans l'ensemble, la valeur du blé importé par la Chine s'est accélérée de 20,4 % en moyenne depuis tous les pays fournisseurs depuis 2020, lorsque le blé acheté s'élevait à 1 milliard de dollars.

Parmi les 100 principaux marchés de blé importé, la demande à la croissance la plus rapide provenait de : Biélorussie (hausse de 978,3 % de 2020 à 2021), Djibouti (hausse de 558,4 %), Madagascar (hausse de 221,9 %), Qatar (hausse de 214,6 %), El Salvador (+178,5%), Kazakhstan (+147,9%), Éthiopie (+117,7%), Arabie Saoudite (+109,9%) puis Canada (+96,6%).

3.3 Les Principaux Pays Exportateurs du Blé

Le blé est l'une des cultures vivrières les plus importantes, représentant environ un cinquième de l'approvisionnement mondial en calories. Près de 19 % de la production mondiale du blé est commercialisée à l'échelle mondiale, en grande partie sous forme d'exportations des pays de l'OCDE, notamment l'Australie, le Canada, l'Union européenne (UE) et les États-Unis, vers les pays en voie de développement pour répondre aux besoins alimentaires.

Nous savons tous que le blé est la culture vivrière la plus stockée comme barrière contre les déficits de production, avec une moyenne de 30 % de la production mondiale du blé reportée d'une campagne agricole à l'autre.

Les exportations mondiales du blé par pays ont totalisé environ 51,48 milliards de dollars.⁹

Ce montant reflète une augmentation de 42,7 % des ventes internationales du blé depuis 2017, lorsque les exportations mondiales de blé étaient évaluées à 39,1 milliards de dollars.

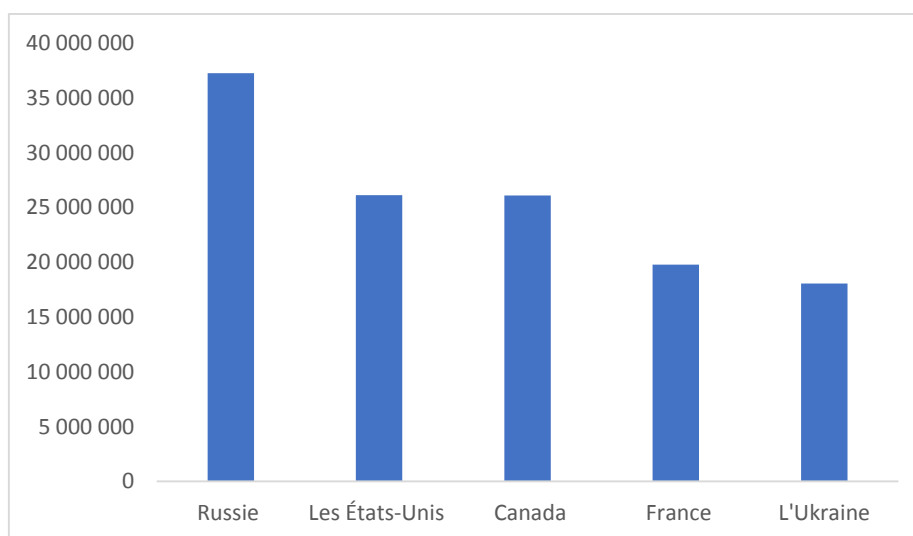
En raison de politique des échanges du pays et autres facteurs politique en général, la destination des exports de chaque pays varie d'un pays à l'autre. La première destination du blé provenant de la Russie était vers l'Égypte. En termes de valeur monétaire, 3.2 Milliards de dollars du blé a été exporté vers l'Égypte. La deuxième destination du blé Russie était vers la Turquie avec un bilan de 1.6 milliard des dollars. Les exportations vers Nigeria, Bangladesh et le Pakistan s'est élevées à 555 Million, 409 Million et 394 millions respectivement.

En 2020, l'Amérique a exporté un volume de 26131 mtm (figure 15), la valeur des exportations du blé américain vers le monde a atteint 6,3 milliards de dollars, une hausse de 1% par rapport à 2019 en raison de l'augmentation de la demande de la Chine. Les trois principaux marchés, représentant 36 % des ventes, étaient les Philippines à 826 millions de dollars, le Mexique à 778 millions de dollars et le Japon à 635 millions de dollars.

⁹ Source : Observatory of Economic Complexity

Figure 15 Les Cinq premiers pays exportateurs du blé en 2020/2021

3.3.1 Les Cinq premiers pays exportateurs du blé en 2020/2021



Source : Élaboration propre à partir des données de FAO STAT 2022

Avec un volume de 26131626 mtm, le Canada est le classé troisième pays exportateur du blé au monde en 2020. Les ventes du blé canadien à la Chine, au Pérou, à l'Indonésie, au Nigéria et aux États-Unis ont propulsé les exportations canadiennes de plus de deux millions de tonnes par rapport au rythme de l'an dernier. En 2018, le tarif moyen pour le Canada sur le blé était de 27,7 %. Les pays ayant les tarifs d'importation les plus élevés pour le blé étaient le Botswana (taux de la clause de la nation la plus favorisée, 41,8 %), la Côte d'Ivoire (taux de la clause de la nation la plus favorisée¹⁰, 41,8 %), le Cameroun (taux de la clause de la nation la plus favorisée, 41,8 %), République du Congo (taux de clause de la nation la plus favorisée, 41,8%) et Algérie (taux de clause de la nation la plus favorisée, 41,8%).

¹⁰ La clause de la nation la plus favorisée est une mesure de non-discrimination, permettant à un État de bénéficier des mêmes avantages commerciaux que tout autre État, pour l'importation d'un produit similaire

3.3.2 Les Procédures**3.3.2.1 Institutions au cœur du Commerce International des Céréales****1. Le Conseil international des céréales (CIC)**

Le Conseil international des céréales (CIC) est une organisation internationale fondée le 23 mars 1949 sous le nom de Conseil international du blé (CIB) à l'initiative du gouvernement américain dans le but d'assurer une distribution égalitaire de blé aux pays en état d'urgence.

Aujourd'hui le CIC est une organisation intergouvernementale qui s'efforce de :

- Favoriser la coopération internationale en matière d'échanges de céréales ;
- Promouvoir l'essor, l'ouverture et l'équité dans le secteur des céréales ;
- Contribuer à la stabilité du marché des céréales et à renforcer la sécurité alimentaire mondiale

La réalisation de ces objectifs passe par une amélioration de la transparence du marché par le biais d'un échange d'informations et d'un processus d'analyse et de consultation portant sur les marchés et sur l'évolution des politiques en la matière. La situation du marché des céréales, du riz et des oléagineux est suivie sur une base journalière, grâce à la distribution de rapports journaliers et au maintien de services d'information gérés sur la toile. Le Conseil échange officiellement des informations lors des réunions du Comité de la situation du marché et des sessions du Conseil. La Conférence des céréales du CIC qui se tient annuellement est un forum public de discussion et une opportunité pour réunir les acheteurs et vendeurs internationaux, les représentants de l'industrie et les décideurs.

Les informations sur le marché des céréales, du riz et des oléagineux sont mises à disposition sur le site web ouvert au public et par abonnement. En particulier, l'Indice des céréales et des oléagineux (GOI) du CIC est disponible tous les jours sur le site web ouvert au public, ainsi que les bilans et prévisions de l'offre et la demande pour une brochette de pays et de produits. Un commentaire sur le marché, une analyse et des statistiques plus détaillées peuvent être consultés grâce à un abonnement à des rapports et des services de données hebdomadaires ou mensuels. Le CIC fournit aussi à ses gouvernements membres des cotations journalières de prix à l'exportation et des rapports sur le marché, ainsi qu'un accès à ses bases de données exhaustives.

Les fonctions principales du CIC

- Surveiller la mise en œuvre de la Convention sur le commerce des céréales de 1995 ;
- Discuter de l'évolution actuelle et future du marché des céréales ;
- Suivre l'évolution des politiques céréalières nationales et leurs implications pour le marché.

Bien que des procédures de scrutin soient prévues, le Conseil a toujours pris ses décisions par consensus. Chaque membre est désigné comme membre importateur ou exportateur sur la base de la moyenne de ses échanges de céréales, de riz et d'oléagineux. Les opérations du Conseil sont financées par les contributions annuelles de ses membres, lesquelles sont proportionnelles à leur quote-part dans les échanges mondiaux de céréales, de riz et d'oléagineux. Le budget au titre de l'exercice fiscal 2021/22 (juillet-juin) a été fixé à £1,72 million. Son Président et son Vice-Président sont élus chaque année, ces postes étant successivement occupés par un représentant des membres exportateurs et importateurs

3.3.2.2 Les Accords Internationaux sur le Blé**A. Sommaire des Accords internationaux sur le blé**

Le premier accord international sur le blé, conclu en 1933, établissait des quotas d'exportation pour contrôler le marché du blé. L'accord a pris fin en 1935. Le Conseil international du blé a été créé en 1942. Son siège étant à Londres. Un autre accord international sur le blé a été conclu en 1949. Cet accord a expiré en 1953. Des accords ultérieurs ont été conclus en 1953, 1956, 1959 et 1962. En 1967, l'Accord international sur les céréales (remplacé L'accord international sur le blé) a été conclu et la convention sur le commerce des céréales et la convention relative à l'aide alimentaire ont été créés. L'accord de 1971 a conservé la convention sur le commerce des céréales et la convention relative à l'aide alimentaire. Cet accord a été renouvelé en 1974, 1977, 1979 et 1982.

L'accord réglementait le marché du blé en fixant des quotas d'exportation ou d'importation, ou des prix maximaux du blé.

L'Accord international sur le blé actuel a été conclu en 1986 puis modifier en 1995. Elle se compose de deux conventions : la convention sur le commerce des céréales de 1995

(C.C.C.) et la convention relative à l'aide alimentaire (C.A.A.) de 1999. La Convention sur le commerce des (céréales) blé ne réglemente pas le prix du blé. Elle n'adopte pas non plus de mesures particulières de contrôle. Il s'apparente désormais davantage à un organe de surveillance du marché mondial du blé. La Convention relative à l'aide alimentaire exige de ses membres qu'ils versent des contributions annuelles dans le but d'aider les pays souffrant de pénuries alimentaires ou de catastrophes diverses. Le Conseil international du blé est l'organe administratif des conventions. Sa fonction principale est de fournir des informations et de coordonner les activités des membres. Depuis 1991, il a le pouvoir de renouveler les conventions de manière continue pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans. L'Accord international sur le blé compte environ 47 membres.

B. Analyse des Accords internationaux sur le blé

Tous les Accords internationaux sur le blé qui ont suivi l'accord de 1933 ont emprunté la forme du "contrat multilatéral de ventes et d'achats", mais ainsi que l'historique a déjà permis de le noter, cette technique a évolué au fil des accords.

Le "contrat multilatéral de ventes et d'achats" constitue la plus simple des différentes techniques qui peuvent être utilisées pour organiser les échanges internationaux de produits de base ; c'est en effet celle qui nécessite le minimum d'intervention de la part des États qui participent à l'accord. Selon cette technique, les pays exportateurs s'engagent à "vendre" et les pays importateurs s'engagent à "acheter" certaines quantités garanties aux prix fixes par l'accord. Les dispositions sur les prix contenues dans les accords internationaux sur les prix ont toujours été étroitement associées aux droits et obligations des membres de l'accord, aussi est-il difficile de les étudier séparément. Le principe d'une échelle de prix comprise entre un maximum et un minimum a été adopté pour la première fois par le projet d'accord de 1942 et mis en application par l'Accord de 1949 ; dans les premiers accords -1949, 1953, 1956- il était prévu que lorsque les prix se situaient: aux extrémités de l'échelle, certaines mesures intervenaient et certains droits et obligations entraient en jeu ; par la suite, les mesures concernant les droits et obligations sont devenues applicables à tous les niveaux: de l'échelle de prix.

Ainsi que l'a souligné le Secrétariat du Conseil international sur le blé, le rôle des dispositions en matière de prix a été conçu de deux manières différentes selon les Accords : ou

bien on a considéré qu'elles pouvaient être le principal instrument de stabilisation des échanges internationaux et avoir un rôle régulateur, ou bien on leur a accordé un simple rôle d'indicateur.

En pratique, on constate que le rôle des dispositions en matière de prix a été inversement proportionnel à celui des dispositions fixant les obligations des membres de l'Accord, c'est-à-dire qu'il a été secondaire lorsque le principal élément du "contrat" était constitué par les quantités garanties et qu'il est devenu primordial lorsque les dispositions relatives à la quantité ont perdu de leur importance.

Dans la première série d'Accords conclus de 1949 à 1956, ce sont les dispositions sur les quantités garanties qui ont prévalu ; cependant, l'échelle de prix a joué, malgré tout, un rôle non négligeable puisque les droits et obligations quantitatifs prévus par ces Accords n'entraient en jeu qu'aux deux extrémités de l'échelle, ce qui garantissait aux exportateurs la possibilité de vendre à des prix supérieurs au prix minimum et aux importateurs celle d'acheter à des prix inférieurs au prix maximum.

Ce système a relativement bien fonctionné. Il apparaît toutefois que dans les accords de 1953 à 1956, les dispositions sur les prix ont joué un rôle mineur pour la stabilisation du marché ; c'est l'attitude coopérative du Canada et des Etats-Unis qui a permis de maintenir la stabilité des prix, ces deux pays ayant acceptés de stocker leurs excédents et de contrôler leur production. L'accord de 1959 a marqué un renversement de ce schéma. Les obligations de vente et d'achat sont devenues applicables à tous les niveaux de l'échelle de prix et non plus seulement au niveau maximum et minimum, et les quantités garanties ont été fixées en pourcentages.

L'augmentation considérable du nombre des membres de l'accord a contribué à faire perdre aux obligations quantitatives une partie de leur intérêt et par conséquent à donner plus d'importance au rôle stabilisateur des dispositions sur les prix.

Cette tendance s'est confirmée dans la Convention de 1967 puisque celle-ci a étendu l'obligation de respecter l'échelle de prix aux échanges avec les non membres, renforçant ainsi le rôle régulateur des dispositions en matière de prix. En outre, cette convention a établi un barème indiquant un prix minimum pour chaque type de blé ; dans les accords précédents, il n'existait pas, en effet, de prix minimum pour tous les blés de sorte qu'il était impossible de savoir à quel moment le prix de tel ou tel blé, autre que le blé de référence, était au minimum. Selon les termes mêmes de la Convention, le but du barème des prix minima était "de contribuer

à la stabilité du marché en permettant de déterminer le moment où le niveau des prix du marché d'un blé atteint le minimum de l'échelle ou s'en approche et de permettre au comité de révision des prix de procéder à l'examen et à l'ajustement des prix. Mais selon le Secrétariat du Conseil, ces dispositions ont plus été conçues comme un indicateur que comme un élément régulateur du marché, ce qui permet d'affirmer que la Convention de 1967 a combiné dans ses dispositions sur les prix l'élément indicateur et l'élément régulateur. Il n'a pas été possible d'apprécier l'efficacité de ces mesures pour stabiliser le marché. La Convention de 1967 ayant été très rapidement violée par ses membres.

C. L'accord international sur le blé de 1971

L'accord international sur le blé de 1971, comme celui de 1967, comprend deux conventions : l'une sur le commerce du blé, l'autre sur l'aide alimentaire. Cette dernière, qui a pour objet "de mettre en œuvre un programme d'aide alimentaire au bénéfice des pays en voie de développement", se contente de fixer les contributions annuelles des principaux pays industrialisés (il s'agit de l'Argentine, de l'Australie, du Canada, de la CEE, des Etats-Unis, de la Finlande du Japon, de la Suède et de la Suisse) et d'en préciser les modalités, aussi ne fera-t-elle pas l'objet de développements particuliers dans le cadre de cette étude.

Comme les accords précédents, la convention sur le commerce du blé met l'accent sur l'importance d'une coopération internationale entre pays producteurs et pays consommateurs, mais ainsi que le montrera l'étude de ses dispositions, à la différence des autres accords, elle ne contient pas de dispositions économiques substantielles permettant la mise en place d'une organisation internationale du marché du blé, aucun accord n'ayant pu être réalisé sur ce point.

Ceci ne signifie pas toutefois que les membres de l'Accord aient définitivement renoncés à conclure un tel accord ; en effet, l'un des principaux objectifs de la convention sur le commerce du blé de 1971 est "de fournir un cadre, conformément à l'article 21 de la présente convention pour la négociation de dispositions relatives aux prix du blé, ainsi qu'aux droits et obligations des membres concernant le commerce international du blé".

Cependant, cette négociation s'est heurtée jusqu'à présent à de nombreuses difficultés et n'a pas permis d'aboutir à un accord.

La convention sur le commerce du blé de 1971 : La mise en œuvre des différents accords sur le blé a nécessité la mise en place d'une administration, dont l'une des tâches essentielles, dans l'accord de 1971, est d'informer ses membres sur la situation du marché mondial du blé.

Bien que les membres de l'accord ne soient tenus d'aucune obligation d'exporter ou d'importer et n'aient pas à respecter une réglementation internationale des prix du blé, la convention de 1971 leur impose néanmoins un certain nombre d'obligations qu'il faudra examiner l'administration de l'accord : Créé en 1942, le conseil international du blé a toujours été, depuis cette date, confirmé dans son existence et ses fonctions. Il siège à Londres et est assisté de plusieurs comités et d'un secrétariat.

Le Conseil international du blé : Le Conseil international du blé est composé de tous les membres exportateurs et importateurs.¹¹ Le groupe des pays importateurs possède le même nombre de voix que celui des pays exportateurs.

La répartition du nombre de voix à l'intérieur de chaque groupe est fonction du volume des exportations et des importations de chaque pays membre ; la CEE y figure à la fois comme membre importateur et comme membre exportateur. Le conseil se réunit au moins deux fois par an et désigne son président au début de chaque année agricole. Il établit le règlement intérieur de l'accord et publie un rapport annuel sur ses activités. Le conseil dispose de tous les pouvoirs nécessaires à l'application de la convention et peut à cet effet demander aux pays membres tous les renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission, ceux-ci s'engageant à les lui fournir. Les membres s'engagent à reconnaître la force obligatoire de toutes les décisions prises par le conseil.

que c'est essentiellement à partir de 1971 que ce pays est devenu un important importateur et que cet Accord ne concerne que le blé et non les céréales fourragères. Membres importateurs : Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Autriche, Barbade, Bolivie, Brésil, Ceylan, Chine, Colombie, C.E.E., Costa Rica, Cuba, Danemark, El Salvador, Équateur, Finlande, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Japon, Koweït, Liban, Libye, Malte, Maroc, Maurice, Nigeria, Norvège, Pakistan, Panama, Royaume des Pays-Bas (en ce qui concerne les intérêts des Antilles néerlandaises et du Surinam), Pérou, Portugal, République arabe unie, République de Corée, République Dominicaine, Royaume Uni, Suisse, Syrie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Vatican

La convention ne prévoit aucune sanction au cas où un membre refuserait d'appliquer une décision du conseil, ceci s'explique par le fait que les décisions prises par le conseil qui entraîneraient une action spécifique de la part des membres sont extrêmement rares ; le

¹¹ Liste des membres de l'Accord de 1971 : Membres exportateurs : Argentine, Australie, Bulgarie, Canada, C.E.E., Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Kenya, Mexique, Suède, U.R.S.S., Uruguay. Il est assez étonnant de noter que l'U.R.S.S. figure encore parmi les membres exportateurs, il est vrai

problème des sanctions à prendre envers des contrevenants est donc hypothétique ; à supposer toutefois qu'une sanction soit nécessaire, elle consisterait vraisemblablement en la privation du droit de vote ou même en l'exclusion du conseil. Le conseil est chargé de régler les différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de la convention qui n'ont pu être réglés par voie de négociation. En outre, lorsqu'un membre estime que ses intérêts, en tant que membre de la convention, sont sérieusement lésés par le fait qu'un ou plusieurs membres a pris des mesures de nature à compromettre le fonctionnement de la convention, il peut saisir le Conseil qui consulte alors immédiatement les membres intéressés afin de régler le différend et peut faire des recommandations aux membres intéressés.

Afin de réaliser les différents objectifs fixés par la convention, le conseil coopère avec un certain nombre d'organisations internationales telles que le C.M.A. (Le Conseil Mondial de l'Alimentation), la C.N.U.C.E.D., le F.A.O., le G.A.T.T. et le P.A.M. (Programme Alimentaire Mondial.).

D. L'accord international de céréales de 1995

Le texte de la Convention sur le commerce des céréales de 1995 a été établi lors d'une Conférence des Gouvernements organisée par le Conseil international du blé le 7 décembre 1994. Le texte de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1995 a été établi par le comité de l'aide alimentaire le 5 décembre 1994 et amendé le 13 mars 1995. Une Conférence des Gouvernements, organisée à Londres le 6 juillet 1995, a prononcé l'entrée en vigueur des deux Conventions à dater du 1er juillet 1995.

L'accord international sur le blé de 1986 sera actualisé et intitulé l'accord international sur les céréales de 1995.

Il comprend désormais deux instruments juridiques distincts :

- La Convention sur le commerce des céréales de 1995 (C.C.C.) et
- La Convention relative à l'aide alimentaire (C.A.A.) de 1999.

Ces deux conventions sont administrées par le conseil international des céréales (C.I.C)

La convention sur le commerce des céréales :

La convention sur le commerce des céréales CCC s'applique aux échanges de blé, de maïs, d'orge, de sorgho et autres céréales, ainsi que leurs sous-produits. Elle a pour objectif de :

1. Favoriser la coopération internationale dans tous les aspects du commerce des céréales, particulièrement en ce qui concerne la situation de l'alimentation céréalière ;
2. Favoriser le développement du commerce international des céréales et d'assurer que ce commerce s'effectue le plus librement possible, entre autres en éliminant les entraves au commerce ainsi que les pratiques déloyales et discriminatoires, dans l'intérêt de tous les membres, en particulier des membres en développement ;
3. Contribuer, autant que possible, à la stabilité des marchés internationaux des céréales dans l'intérêt de tous les membres, de renforcer la sécurité alimentaire mondiale et de contribuer au développement des pays dont l'économie dépend dans une mesure importante de la vente commerciale des céréales ;
4. Fournir un cadre pour l'échange d'informations et pour l'examen des préoccupations des membres concernant le commerce des céréales.

La convention relative à l'aide alimentaire : Aux termes de la convention relative à l'aide alimentaire (CAA), les pays donateurs s'engagent à procurer chaque année aux pays en développement les quantités ou les valeurs minimales spécifiées d'aide alimentaire sous forme de céréales et autres produits éligibles.

La présente Convention a pour objectifs de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et d'améliorer la capacité de la communauté internationale à répondre aux situations d'urgence alimentaire et autres besoins alimentaires des pays en développement en :

1. Assurant la disponibilité de niveaux adéquats d'aide alimentaire sur une base prévisible, selon les dispositions de la présente Convention ;
2. Encourageant les membres à veiller à ce que l'aide alimentaire fournie vise particulièrement à réduire la pauvreté et la faim des groupes les plus vulnérables et soit compatible avec le développement agricole de ces pays
3. Incluant des principes visant à optimiser l'impact, l'efficacité et la qualité de l'aide alimentaire fournie à l'appui de la sécurité alimentaire

4. Prévoyant un cadre pour la coopération, la coordination et l'échange d'informations entre les membres sur les questions liées à l'aide alimentaire, afin d'améliorer l'efficacité de tous les aspects des opérations d'aide alimentaire et une compatibilité accrue entre l'aide alimentaire et d'autres instruments de politique.

Conclusion

Le blé est l'une des denrées la plus consommée du monde. Son importance date depuis les guerres mondiales, à travers ce chapitre nous avons vu que le problème du blé avant et pendant les deux guerres était attribué à la surproduction.

Bien que toutes les autres facteurs influencent le prix du blé, le facteur le plus influent aujourd'hui c'est le facteur géopolitique. Ceci est évident en Égypte, la pénurie d'approvisionnement du blé causé par la guerre dans la région de la mer noire a forcé l'Égypte de demander son troisième programme d'assistance au sein du fonds monétaire international afin de faire face à la situation de subvention.

Le commerce international du blé soumis aux procédures qui orientent en quelque sorte les échanges du blé entre le pays producteurs et importateurs.

Chapitre II :
La
Commercialisation
du blé en Algérie

Introduction

La commercialisation (la gestion d'un produit principalement pour un gain financier) est très importante parce que la qualité de commercialisation contribue grandement à la rentabilité de tel produit.

Notre objectif dans ce chapitre est d'exposer comment le blé est commercialisé en Algérie. On commence dans la première section avec un volet historique de la filière du blé en Algérie qui s'agit de l'évolution du rôle de l'État dans la régulation du marché du blé en Algérie caractérisée à travers trois périodes qui sont le monopole public et politique d'investissement, la décentralisation et désengagement partiel de l'État, et la montée en puissance du secteur privé. Ensuite nous citerons les différentes procédures que l'État a entrepris de 1980 à 2015 afin d'améliorer la commercialisation de blé.

La seconde section portera sur une présentation de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC), un acteur incontournable dans l'industrie du blé en Algérie. On va parler à propos de son organisation et puis on donnera une description de la procédure d'achat des céréales.

Pour la troisième section on discutera la production, l'importation et la consommation du blé en Algérie. Nous essayons de mettre en lumière des contraintes de la production du blé en Algérie et quelques mécanismes mis en place pour inciter la production du blé et puis nous voyons comment la demande locale de blé (presque 68%) est satisfaite par l'importation qui rend les importations des produits agricoles en général et du blé en particulier très clé dans la couverture de la demande locale en produits alimentaires. Aussi nous allons étudier en bref l'évolution des importations par quelques fournisseurs.

Afin de combler l'écart entre l'offre et la demande du blé l'Algérie à coopérer avec différentes nations en concluant certains accords internationaux du blé, donc nous allons en discuter dans la quatrième section.

La population algérienne est en augmentation constante donc la demande/les besoins de produits céréaliers, en particulier de blé ne cesse inévitablement d'accroître alors nous terminons le chapitre en discutant brièvement la demande croissante de blé en Algérie.

Section 1 : Volet Historique

Depuis l'indépendance en 1962, l'État algérien a considéré l'alimentation de base de la population comme étant un facteur primordial de sa politique sociale et économique. Ainsi le rôle nourricier de l'État a suscité une politique céréalière qui est restée constante dans les objectifs, quels que soient les changements de situation et d'orientation économique.

L'intervention de l'État dans le secteur du blé s'est réalisée à travers la régulation des marchés permettant de maintenir leur fonctionnement afin de préserver le bien-être du peuple, mais à noter que l'intensité de ces interventions (notamment pour la mise en marché) s'est cependant réduite progressivement au cours de la mise en place du plan d'ajustement structurel

¹² et avec la libéralisation des échanges dans le cadre des négociations avec l'UE et à l'OMC. Cependant, à la suite de la flambée des cours internationaux des prix des matières premières agricoles en 2008, la dépendance du pays aux importations, dans un contexte où le cadre institutionnel reste partiellement régulé, a provoqué de grandes interrogations quant à l'efficacité des mesures d'intervention. Le retour en force de l'intervention publique sur les prix a fortement augmenté le coût financier de la régulation, en excluant les opérateurs privés de l'approvisionnement du marché.

¹² Un ajustement structurel (ou réforme structurelle) désigne une mesure de politique économique dont le but est d'améliorer de manière durable le fonctionnement d'un secteur de l'économie ou d'économie entière d'un pays.

1.1 L'évolution du Rôle de l'État dans la régulation du marché du Blé en Algérie

En résumant, l'évolution du rôle de l'État dans la régulation du marché du blé en Algérie peut être caractérisée à travers trois périodes qui sont résumées dans le schéma ci-dessous.

Tableau 05 : Évolution du rôle de l'État dans la régulation du marché du blé en Algérie

| | | |
|--|--|---|
| <p>Monopole public et politique d'investissement.</p> <p>La filière blé était régulée par les deux organismes publics suivant : 1962 : la création de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) 1965 : la création de la Société Nationale des Semouleries, Meuneries, Fabriques de Pâtes alimentaires et Couscous (SN SEMPAC).</p> | <p>Décentralisation et désengagement partiel de l'État.</p> <p>1982 : restructuration organique et financière de l'entreprise, 1988 : loi sur la libéralisation économique, 1987 : Réorganisation du secteur public, 1995-1996-mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel du FMI 1995 : création de 2 holdings agroalimentaires en vue d'une ouverture du capital des entreprises</p> | <p>Montée en puissance du secteur privé.</p> <p>1996 : levée du monopole d'importation des farines et semoules de l'ENIAL et des grains de l'OAIC ; 1996 : dissolution de l'ENIAL et disparition de la coordination des ERIAD ; 1997 : restructuration, par éclatement, des ERIAD (création de 43 filiales, afin de faciliter les rachats par des capitaux privés) ; 2001 : création des Sociétés de Gestion des Participation (SGP).</p> |
|--|--|---|

En 1962 de nombreuses fermes ont été abandonnées ; le matériel dilapidé, et les institutions (caisses de crédit...) ne fonctionnaient plus dépourvus de semences et de main d'œuvre, les fellahs¹³ ne disposaient plus de moyens nécessaires pour travailler ou remettre en culture leurs terres. Le premier acte du gouvernement installé en septembre 1962 est l'opération labours qui vise à rétablir la fonction approvisionnement en grains de la filière céréales : il s'agit de relancer la céréaliculture grâce à la mise en commun, sous l'égide de l'État, des moyens disponibles ou accordés à titre exceptionnel (matériel yougoslave, prêt français pour les semences).

Au cours de même période, la Section Algérienne de l'Office National (Français) Interprofessionnel des céréales (SAONIC) est transformée en Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC), par l'ordonnance du 12 Juillet 1962¹⁴ qui hérite des

¹³ Fellah est le nom donné aux paysans, agriculteurs et travailleurs de la terre algérienne

¹⁴ la Section Algérienne de l'Office National (Français) Interprofessionnel des céréales (SAONIC)

fonctions, des installations et de l'expérience (à travers la conservation des employés et des cadres algériens) de son prédécesseur¹⁵.

Depuis sa création, l'OAIC constitue une structure importante de la politique publique du marché du blé. Il a été doté de la puissance publique pour coordonner et gérer les mécanismes de l'ensemble des dispositifs réglementaires relatifs à la fixation des prix des céréales, leur uniformisation, ainsi que la définition des règles de commercialisation, de circulation des grains de céréales et de légumes secs.

En vertu du décret n° 63-89 du 26 Mars 1965 (Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire), la SN SEMPAC a été créée par un regroupement des unités de production qui avaient été nationalisées en mars 1964. Elle a été restructurée au cours de l'année 1983. Ses missions principales étaient

- D'exploiter et de gérer toutes les unités industrielles du secteur de la transformation de céréales ;
- De satisfaire les besoins de la consommation en dérivés de céréales et d'assurer les importations en produits finis ;
- De procéder à la construction, l'installation ou l'aménagement de tous moyens industriels nouveaux conformes à son objet ;
- D'assurer la distribution des produits finis sur l'ensemble du territoire national.

À partir de 1980, les orientations économiques ont été mises en place afin de remettre en cause le système de planification et achever un certain niveau de décentralisation.

Les premières mesures prises concernant l'approvisionnement en grains étaient : rétablissement de la liberté de commercialisation et dissolution des Coopérative Agricoles Polyvalentes Communales des Services CAPCS. En même temps l'État a procédé à la :

1981 : Restructuration du secteur public agricole, restructuration foncière des exploitations agricoles à travers une réduction des superficies et le regroupement des moyens ; les nouvelles entités formées sont appelées DAS (Domaines Agricoles Socialistes) qui sont supposées plus équilibrés et plus faciles à gérer que les exploitations agricoles ;

1982 : restructuration organique et financière de l'État ;

¹⁵ <https://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/1962/F1962004.pdf> consulté le 23/06/2022

1983 : La naissance de six entreprises en vue de restructurer la SN SEMPAC qui a été créée en 1965 : cinq (5) Entreprises Régionales des Industries Alimentaires et Dérivés (ERIAD) chargées de la transformation des céréales et de la distribution des produits finis. La sixième entreprise, l'Entreprise Nationale de Développement des Industries Alimentaires (ENIAL) a été habilitée de toutes les activités de développement de la branche des industries alimentaires et de régulation du marché par l'importation de semoules et de farines.

1984 : Uniformisation de la propriété juridique du secteur public dans un objectif d'uniformiser la propriété au sein du secteur public et de consacrer le droit de jouissance perpétuelle sur les terres attribuées avec toutefois un fonctionnement très lié à l'administration.

1987 : Réorganisation du secteur public agricole.

Pour sécuriser et responsabiliser et libérer les initiatives des agriculteurs, une loi (en 1987) réaffirme la propriété irréversible de l'État sur les terres agricoles du domaine national, octroi aux producteurs constitués en collectifs, un droit de jouissance perpétuelle sur l'ensemble des terres attribuées.

1988 : Loi sur la libéralisation économique (autonomie des entreprises dans un cadre concurrentiel, création du FPIA (Fonds de participation des industries agroalimentaires) détenant le capital social des EPE (Entreprises Publiques Économiques).

1995 : La mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel du FMI (désengagement de l'État du secteur productif, équilibre budgétaire). Ce programme a entraîné la création de 2 holdings agroalimentaires, en vue d'une ouverture du capital des entreprises publiques aux investisseurs privés. En outre, dans le secteur agricole, cette période a vu le démantèlement des grands domaines autogérés et une redistribution des terres, ce qui a provoqué une augmentation considérable du nombre des exploitations agricoles entre 1995-2000 (Bouhinane et Mekkaoui, 2012).

La dernière phase a été caractérisée par un fort niveau de privation et la désintégration de la filière qui s'est déclenchée comme suite

1996 : La levée du monopole d'importation des farines et semoules de l'ENIAL et des grains de l'OAIC.

1996 : La dissolution de l'ENIAL et disparition de la coordination des ERIAD

1997 : La restructuration, par éclatement, des ERIAD (création de 43 filiales, afin de faciliter les rachats par des capitaux privés).

2001 : La création des Sociétés de Gestion des Participations (SGP), qui prennent le relais des holdings agroalimentaires avec un rôle d'assainissement financier. L'une des SGP est chargée du secteur des céréales (ERAD). Agissant désormais dans un cadre législatif et réglementaire défini par les réformes en cours, l'État n'est plus tenu, comme par le passé, de confier le soin d'importer les céréales et les légumes secs à un seul opérateur public donné. En effet, l'OAIC ne dispose plus de la fonction de monopole en matière d'importation. Et on assiste à l'émergence de nouveaux opérateurs dans le créneau d'importation de céréales et de légumes secs. Cela n'a pas réellement affecté le niveau global de production, d'importation et de consommation, qui est resté à son niveau moyen, il y a eu juste un partage entre l'OAIC et les importateurs privés des quantités de blé importées, à savoir qu'actuellement le secteur privé ne détient que 20% des importations totales.

2015 : La création du groupe AGRODIV qui est né de la restructuration du secteur public marchand en Février 2015 à travers la fusion et absorption de trois SGP. L'objet social assigné à AGRODIV porte sur l'agro-industrie dans toute sa diversité, la Production, conception, commercialisation, y compris importation et exportation des produits résultant de la transformation des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche.

En effet, malgré la levée du monopole public sur les importations du blé, l'État continue à contrôler les prix sur le marché du blé et à assurer la mission de stockage stratégique. Les stocks servent à conserver la production nationale et les importations publiques afin de combler les déficits d'approvisionnement dans les périodes de hausse des prix.

Section 2 : Office Algérien Interprofessionnel Des Céréales**2.1 Historique de L'OAIC**

L'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales, créé par ordonnance du 12 Juillet 1962, a constitué l'opérateur national auquel a été confiée une mission de service public en matière d'organisation du marché des céréales, d'approvisionnement, de régulation, de stabilisation des prix et d'appui à la production.

En effet, de par les dispositions de ce texte, l'OAIC s'est vu confier le monopole de l'importation et de l'exportation des céréales.

Son activité a été ultérieurement à cette date, étendue aux autres produits tels que les avoines, les légumes secs et les semences fourragères. Des textes réglementaires périodiques définissant les prix et les modalités de commercialisation des céréales et légumes secs, lui ont attribué pour le compte de l'État, la gestion centralisée de la politique de stabilisation des prix. En vertu d'un tel statut, l'OAIC s'est progressivement institué comme organisme central, détenteur des pouvoirs d'organisation, d'approvisionnement, de contrôle et de soutien au sein de la sphère céréales.

Dans ce cadre, l'Office s'est appuyé sur les moyens des Coopératives de Céréales et de Légumes Secs et de leurs Unions (CCLS et UCA), (infrastructure de stockage, transport et manutention).

Ces organismes, qui disposent de statuts relevant de la coopération agricole, agissent sous l'égide de l'OAIC du fait de leurs obligations au regard de la réglementation du marché des céréales en Algérie et de leur rattachement administratif (contrôle), technique et financier à l'OAIC.

Sous l'impulsion des pouvoirs publics, les missions de l'OAIC se sont élargies au soutien à la céréaliculture par le biais de mécanismes d'appui techniques, économiques et matériels, et au développement des infrastructures et équipement touchant le stockage, la distribution et la production des semences.

Au début des années 1990, et à la faveur des réformes économiques engagées par le pays, une nouvelle approche touchant notamment les prix des céréales ainsi que l'ouverture du

marché aux autres opérateurs ont été concrétisées, mettant l'organisation de l'OAIC devant l'impératif d'une refonte à la fois structurelle et fonctionnelle.

Son nouveau statut d'EPIC, édicté par le décret exécutif n°97-94 du 23/03/1997, s'inscrit en effet dans l'objectif de réorganisation de la filière céréalière, et met désormais l'Office face à la fois à une logique de marché ouvert à d'autres opérateurs ainsi qu'à ses obligations qui découlent de ses missions de service public :

- Veiller à la disponibilité suffisante et à tout moment des céréales et dérivés en tout point du territoire national.
- Réaliser le programme national d'importation de céréales dans les meilleures conditions de prix, de coût, de qualité et de délai.
- Organiser la collecte de la production nationale des céréales et la livraison des intrants aux céréalicultures.
- Gérer et mettre en œuvre pour le compte de l'État l'ensemble des actions d'appui à la production de céréales.
- Mettre en œuvre l'ensemble des mesures tendant à assurer la péréquation des frais de transport.
- Stimuler la production nationale de céréales et dérivés au moyen de mécanismes financiers et/ou d'intervention directe.

Pour réaliser ses missions, l'OAIC dispose d'un quasi-monopole sur l'achat (local et extérieur) et la vente des céréales en Algérie et d'un dispositif de fixation de prix à tous les stades de la filière : production, collecte, rétrocession, transformation, transport et consommation. Il reçoit à cette fin des fonds du Trésor public qui permettent de subventionner des opérations de « vente à perte » en raison du décalage entre les prix perçus et les coûts réels.

Ainsi, la plus grande partie des frais de logistique et de stockage des céréales est à la charge de l'État.

L'OAIC a également pour mission de prendre en charge les deux campagnes d'intérêt national : labours semailles et moisson battage et veiller à la constitution et à la régulation de stocks.

2.2 Activités Principales de l'OAIC

Les activités de l'OAIC sont plurielles. La première est le stockage de de la production céréalière nationale, des importations et des semences. La seconde est axée sur le transport le long de la filière céréales locale et à l'importation. La troisième est liée au contrôle de la qualité.

Cette dernière est une préoccupation permanente pour garantir la valeur commerciale des produits et la sécurité des consommateurs. Le contrôle de la qualité est réalisé à travers plusieurs actions telles que :

- Les enquêtes et prospections au niveau des structures de stockage : ces contrôles sont réalisés par les services techniques afin de détecter des défaillances susceptibles de favoriser une altération de la qualité des grains durant l'entreposage.
- La protection phytosanitaire des grains : surveillance régulière de l'évolution des conditions de stockage en vue de prévenir et de détecter la dépréciation de la qualité des grains.
- Les analyses en laboratoire : demeurent l'instrument fondamental de la politique qualité de l'Office.
- Les enquêtes pour le contrôle de la qualité de la production : évaluation des performances des variétés céréalières locales et valorisation de la production.

Toutes ces activités sont réalisées en étroite collaboration avec les services, et organismes chargés de la protection phytosanitaire, du contrôle de la qualité, de la transformation des céréales et de la normalisation des produits.

2.3 Une présentation de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC)

À la faveur du changement de son statut juridique, et tenant compte de la nature de ses missions, l'Office comprend, sous l'autorité du directeur général :

- Au niveau central : organisation des structures, des directions et des cellules ;
- Au niveau régional : organisation des directions régionales.

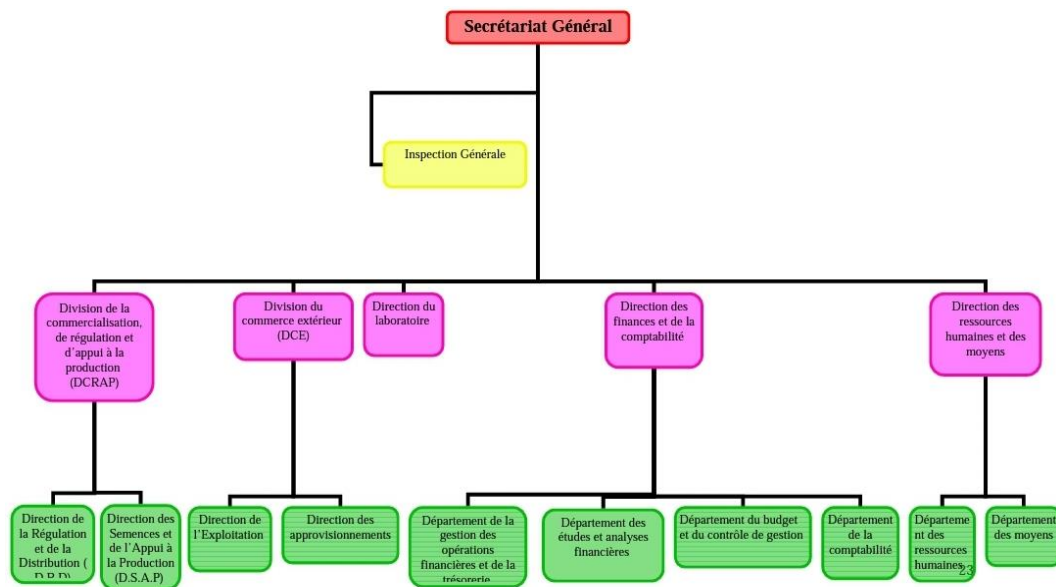
2.3.1 Organisation au niveau central

Les structures et les cellules de l'organisation centrale de l'Office sont :

⇒ Le secrétariat général

- ⇒ L'inspection générale
- ⇒ La division de la commercialisation, régulation et d'appui à la production
- ⇒ La division du commerce extérieur
- ⇒ La direction du laboratoire
- ⇒ La direction des finances et de la comptabilité
- ⇒ La direction des ressources humaines et des moyens

Figure 16 : Organigramme de l'OAIC



Source : Site officiel de l'OAIC

2.3.3 Les directions de l'OAIC

A. Division du Commerce Extérieur (D.C.E)

Cette division est chargée d'effectuer toutes les opérations liées à l'activité d'importation des céréales. Elle se divise en deux directions.

- **Une Direction de l'Exploitation** chargée de définir et de réaliser dans les meilleures conditions de qualité/coûts, les opérations maritimes et portuaires liées au programme d'achat des céréales. Elle assure également au niveau des ports les opérations de contrôle et de surveillance de la qualité des produits.

- **Une Direction des approvisionnements** cette direction est chargée de réaliser, dans les meilleures conditions de qualité et de coûts, le programme d'achat des céréales à l'étranger. Généralement, cette direction suit quatre étapes afin de réaliser un achat à l'étranger. Elle commence avec la constitution d'une commission des achats, ensuite un lancement d'une consultation sur le marché international puis dépouillement des offres d'achats et finalement la négociation des contrats.

B. Division de la Commercialisation, de la Régulation et de l'Appui à la Production (D.C.R.A.P)

Cette division est chargée de l'activité de régulation inter-coopératives et de l'organisation des campagnes de semailles et de moissons, ainsi que de la production de semences. Elle se divise en deux directions :

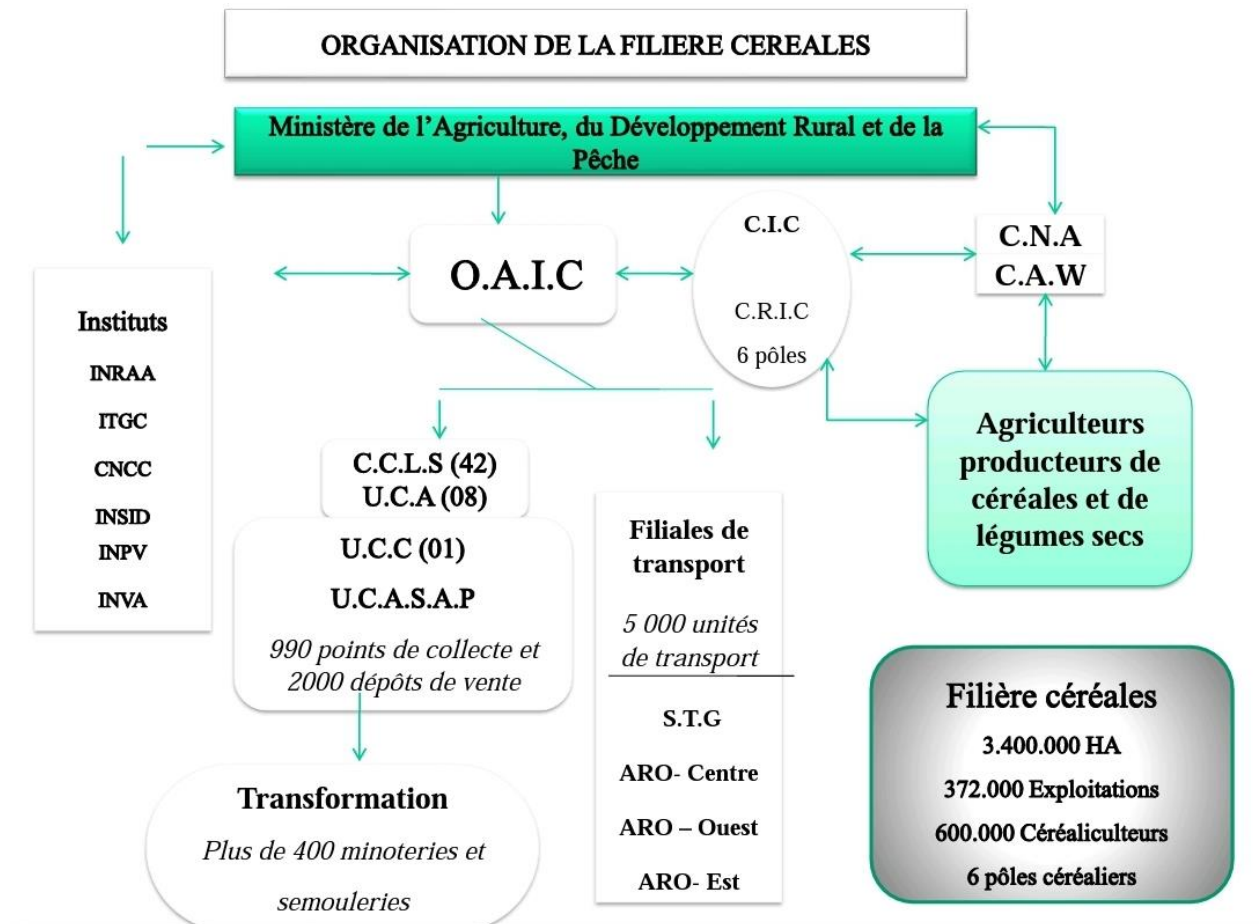
- **Une Direction de la Régulation et de la Distribution (D.R.D)** chargée d'organiser, d'animer et de coordonner, dans les meilleures conditions de compétitivité, de qualité et de sécurité l'ensemble des opérations de réception, entreposage, stockage, ainsi que de la régulation des flux des produits, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés et ce, afin d'assurer la disponibilité permanente des produits sur l'ensemble du territoire national.
- **Une Direction des Semences et de l'Appui à la Production (D.S.A.P)** chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de production des semences, d'optimiser l'utilisation des intrants agricoles et d'assurer l'ensemble des études et contrôles phytosanitaires appropriés.

Organisation régionale

À l'échelle régionale, il existe le réseau coopératif (C.C.L.S et U.C.A) ¹⁶qui regroupe 48 coopératives et qui couvre l'ensemble du territoire national ainsi que l'Inspection Générale de l'Office et les Directions des Services Régionaux (D.S.R).

¹⁶ Coopératives de Céréales et de Légumes Secs (CCLS) Chargées de collecter, conditionner, stocker, distribuer et commercialiser les céréales ; autant que d'encadrer et d'assister les producteurs dans l'ensemble des opérations liées à la production des céréales et de leurs semences. Et Unions de Coopératives Agricoles (UCA) Chargées de réceptionner les produits à partir de l'importation, de stocker et de distribuer les produits aux CCLS, ainsi que de les commercialiser aux différents utilisateurs.

Figure 17 : Organisation de la filière céréales



Source : BESSAOUD, *L'Algérie et le marché des céréales*, 2008, page 11

2.4 Rôle de l'OAIC

L'OAIC est un acteur majeur de la filière céréaliculture qui a une double mission : l'appui à la production nationale et une mission d'approvisionnement sur le marché international.

Au-delà des activités principales citées ci-dessus, l'Office joue des rôles dans l'organisation des campagnes labours semailles. Il fournit des « crédits fournisseurs » aux agriculteurs pour l'acquisition des semences certifiés, d'engrais et de produits phytosanitaires.

L'office s'implique avec la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural et la Caisse Nationale de Mutualité Agricole dans l'ouverture des guichets uniques pour l'accès aux ressources financières pour les céréaliculteurs.

Il assure l'encadrement et la vulgarisation technique. L'office participe à l'introduction de l'irrigation d'appoint et de la culture du blé sous pivot, noue des partenariats avec les instituts techniques et les chambres agricoles.

Dans son rôle d'appui à la récolte, il collecte la production auprès des céréaliculteurs après chaque campagne agricole par l'intermédiaire des 42 CCLS situés à travers du pays (figure 17).

En matière de commerce extérieur, l'OAIC agit comme une véritable centrale d'achat et gère l'ensemble des accords passés entre l'Algérie et les pays exportateurs pour approvisionner le marché national. La direction des approvisionnements au niveau central prospecte et achète par voie d'appel d'offres sur les marchés à terme des céréales en fonction des moyens financiers qui lui sont accordés.

2.5 Les capacités de stockage de l'OAIC

Programme lancé en 2013 par l'OAIC pour la réalisation de 9 Silos en Béton et 30 silos métalliques portant la capacité de stockage de l'OAIC à 106 millions de quintaux (y compris les capacités réservées aux stocks stratégiques).

Dans le cadre du plan 2014-2019, l'OAIC a proposé la réalisation de plus de 8 M de quintaux de capacités de stockage supplémentaires sur des crédits en concours définitifs.

Les stocks stratégiques représentent en moyenne 5/6 mois de consommation.

2.6 Description De La Procédure D'achat Des Céréales (OAIC)

La Division chargée du Commerce Extérieur (DCE), se trouve au cœur de la mission d'approvisionnement de l'OAIC. Comme son nom l'indique, la division de commerce extérieur est dument habilitée à prospecter et acheter des céréales de bonne qualité sur le maché international. Cette division maitrise le terrain du commerce international surtout celle des céréales.

La procédure d'achat se déroule en plusieurs étapes, qui se résument comme suit :

Première étape : Instauration de la commission des achats de l'OAIC

D'après la méthode d'achat élaborée par l'OAIC en conformité avec les mesures prises dans l'article 4 et autres du code des marchés publics et accepté par le Conseil d'Administration, les achats des céréales sont accomplis par une commission appelée « commission des achats ». Cette commission a été instaurée par la décision n°009/DG du 17 février 2004.

Deuxième étape : lancement d'une consultation en vue d'acheter des céréales sur le marché mondial

Après avoir instauré une commission d'achat, une consultation est lancée en vue d'acheter des céréales sur le marché international. La commission des achats se réfère aux programmes de prévisions préparés par la division de la commercialisation, de régulation et d'appui à la production. Cette division a des services régionaux et des services au niveau de chaque Wilaya et cela pour faire remonter et actualiser l'information.

La préparation du programme des prévisions prend en compte à la fois les niveaux de ventes induits par les résolutions des Conseils Interministériels (CIM) et le niveau des stocks au niveau des CCLS.

Toujours sur la préparation du programme, la commission prend en compte aussi la situation du marché international. L'OAIC dispose d'une cellule dénommée « cellule d'analyse des marchés et du suivi des bourses » notamment les bourses américaines et européennes. Le suivi et la surveillance des cours du marché international des céréales se fait d'une manière quotidienne en fonction des données et des informations fournies par le Conseil International des Céréales¹⁷, les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

¹⁷ CIC compose de tous les signataires de la Convention sur le commerce des céréales. Son rôle est de surveiller l'exécution de la Convention sur le commerce des céréales (CCC), de débattre de l'évolution et de l'orientation des marchés céréaliers mondiaux et d'assurer un suivi des modifications apportées aux politiques cérésières nationales et de leurs implications pour le marché.

Le programme de prévisions est examiné par le comité de régulation de l'OAIC chargé de prendre en considération tous les éléments cités précédemment pour établir les programmes d'approvisionnement en céréales.

Troisième étape : Dépouillement des offres et vérification du respect des exigences des cahiers des charges

Par la suite toutes les offres (les réponses à la consultation de l'OAIC) seront dépouillées et consignées sur place par les membres de la commission des achats. L'OAIC peut demander plus de détails sur les spécifications du produit en question et vérifier le respect des exigences de qualité du cahier des charges. Les spécifications et les exigences (paramètres techniques au plan qualitatif et phytosanitaire) de chaque produit céréalier font l'objet d'un cahier des charges.

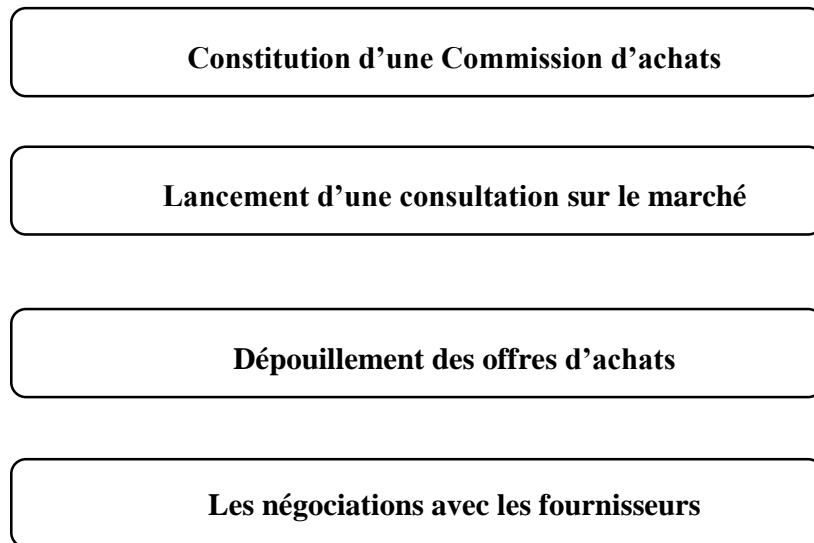
Le cahier des charges est agréé par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (administration de tutelle). Tout changement ou modification du cahier des charges ne peuvent être engagés qu'après approbation de l'administration de tutelle.

Quatrième étape : les négociations avec les fournisseurs

La procédure d'achat est achevée avec des négociations. Au préalable des négociations avec les fournisseurs ayant soumissionnés, les membres de la commission consultent et prennent en compte les cotations boursières du produit concerné (blé, orge, maïs).

Les négociations seront poursuivies jusqu'au moment où la commission parvient à l'obtention du meilleur rapport qualité/prix, afin de réduire les coûts d'achat tout en respectant les critères de qualité qui figurent dans le cahier des charges.

Figure 18 : Les étapes de la procédure d'achat des céréales par l'OAIC



Section 3 : La Production, Importation et Consommation du blé en Algérie**3.1 Production du Blé en Algérie**

La production des céréales en Algérie présente une caractéristique fondamentale depuis l'indépendance travers l'extrême variabilité du volume des récoltes. Cette particularité témoigne d'une maîtrise insuffisante de cette culture et de l'indice des aléas climatiques. Cette production est conduite en extensif et est à caractère essentiellement pluvial (Bencharif et al., 2007). Il est donc, facile de prédire qu'elle ne pourrait satisfaire les demandes d'une population qui, dépassant actuellement 44 millions (ONS 2021) d'habitants, est traditionnellement consommatrice du blé.

Une nouvelle politique agricole a été mise en œuvre lors de la campagne agricole 2000-2001 à savoir le Plan National de Développement Agricole (PNDA)¹⁸, qui a été financé avec plus de 600M Euros. Concernant la filière céréalière, le soutien comprend principalement l'action d'encadrement, d'appui technique, de la multiplication des semences et de la collecte des blés de consommation et leurs semences.

Malgré une amélioration appréciable des volumes du blé collecté, les superficies dédiées à la culture du blé ont significativement baissé, alors que les rendements et la production en blé ont évolué manière erratique. Les raisons de cette stagnation sont nombreuses : une pluviosité irrégulière, la chute de grêle, les inondations dans certaines zones de production, l'apparition de certaines maladies et des insectes ravageurs.

La conséquence en a été un accroissement des importations et une baisse de la production du blé local collecté dans l'approvisionnement du marché interne.

Selon la Banque Mondiale, l'agriculture représente 14,13% de Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Algérie en 2020. La céréaliculture d'une manière générale, est pratiquée dans la moite des exploitations agricoles qui sont au nombre de 600.000 (60% des agriculteurs),

Il est aussi possible de préciser les limites des zones géographiques où la céréaliculture domine. A cet effet, on distingue trois zones céréalières en fonction des quantités de pluie reçues au cours de l'année et des quantités de céréales produites (Chehat, 2005).

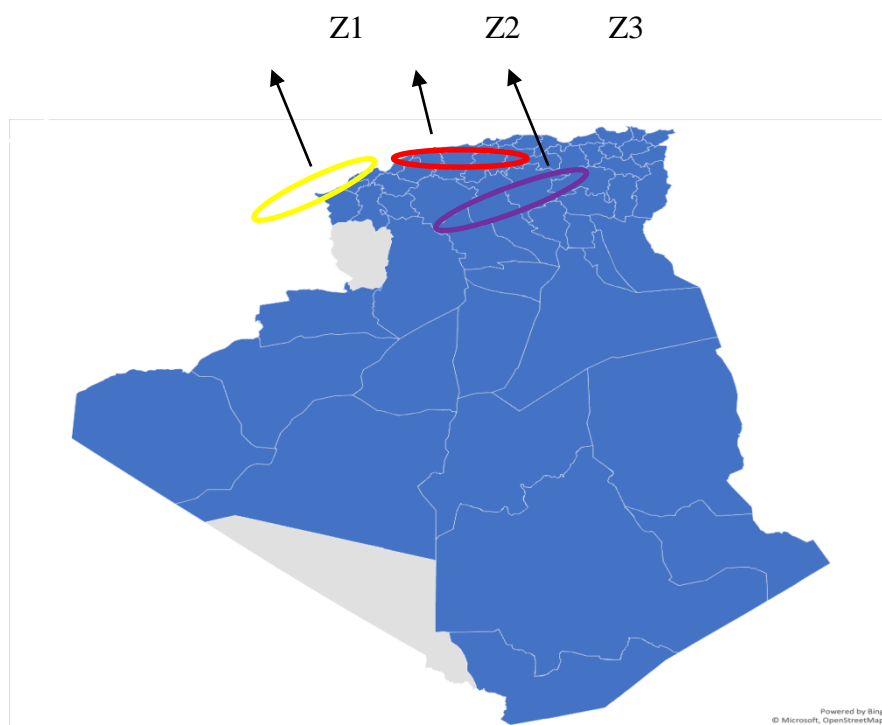
¹⁸ Un plan national qui avait pour l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire du pays, de promouvoir les revenus et l'emploi dans les zones rurales et de gérer, de façon durable, les ressources naturelles fragiles.

La Zone 1 (Z1) est une zone à hautes potentialités : on y trouve une pluviométrie moyenne supérieure à 500 mm/an, avec des rendements moyens de 20qx/ha (plaines de l'Algérois et Mitidja, bassin des Issers, vallées de la Soummam et de l'Oued El Kébir, vallée de la Seybouse...). Cette zone couvre une SAU de 400 000 (Ministre de l'agriculture, du développement rural et de pêche, 2022) ha dont moins de 20% sont consacrés à la production du blé.

Zone 2 (Z2) est une zone à moyennes potentialités (Z2) : caractérisée par une pluviométrie supérieure comprise entre 400 et 500 mm/an, mais sujette à des crises climatiques élevées, les rendements peuvent varier de 5 à 15qx/ha (coteaux de Tlemcen, vallées du Chéelif, massif de Médéa...). La zone englobe une SAU de 1 600 000 ha dont moins de la moitié est réservée aux céréales.

Une zone à basses potentialités (Z3) : caractérisée par un climat semi-aride et situé dans les hauts plateaux de l'Est et de l'Ouest et dans le Sud du Massif des Aurès. La moyenne des précipitations est inférieure à 350 mm par an. Ici, les rendements en grains sont le plus souvent inférieurs à 8qx/ha. La SAU de la zone atteint 4,5 millions d'ha dont près de la moitié est emblavée (**Figure 19**)

Figure 19 : Les Zones de Production du blé en Algérie



Source : *Élaboration propre à partir des données de Ministère de l'agriculture, du développement rural et de pêche 2022*

3.2 Évolution de la Production et des Rendement du blé

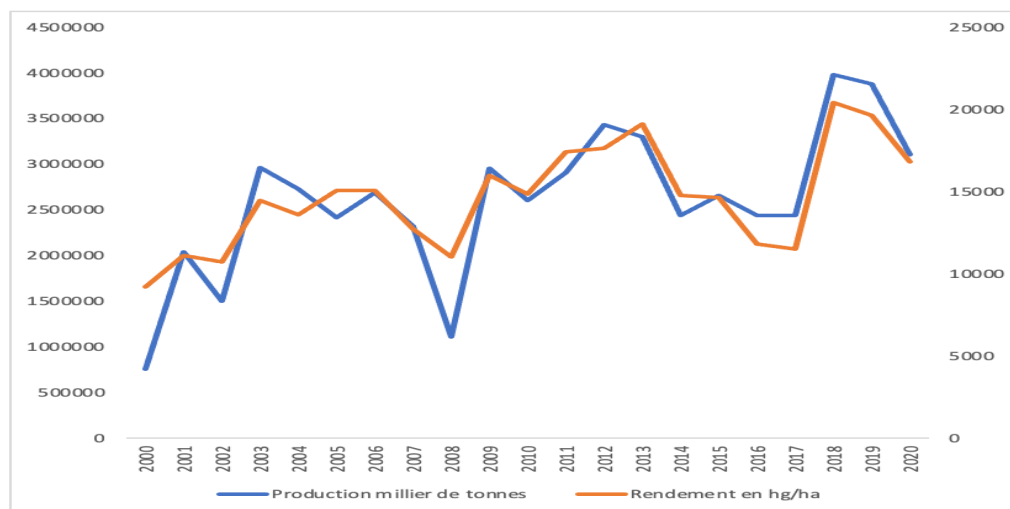
L'évolution de la production céréalière nationale et des rendements sont corrélés, et se caractérisent par une grande irrégularité. Compte tenu du fait du faible taux d'irrigation, la production du blé est tributaire des aléas climatiques. Le graphique, figure (20) ci-dessous illustre parfaitement cette irrégularité des volumes de production, et que la possibilité d'obtenir des taux de croissance fiables ne peut se faire que sur une longue période.

L'analyse de l'évolution moyenne de la production du blé sur les vingt dernières années montre une progression modeste et cela malgré l'augmentation des surfaces destinées au blé. Mais on remarque qu'à partir de 2002, les progrès en matière de rendement ont poussé le niveau de la production du blé à la hausse, avec une moyenne de 3 millions de tonnes. Il faudrait cependant, noter que ces taux de croissance enregistrés en Algérie (27% en moyenne dans la décennie 2000) sont nettement inférieurs à ceux obtenus dans les pays méditerranéens, notamment, le Maroc et la Tunisie (FAOSTAT).

La baisse de production en 2008 est attribuée à la crise financière qui a touché tous les secteurs économiques.

À partir de 2009, les productions enregistrées ont été augmentées considérablement. Cette augmentation peut être expliquée par la participation du Programme de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) qui avait pour objectif d'améliorer la productivité des céréales par l'utilisation d'irrigation d'appoint. À ce titre, cette politique a permis d'initier un programme de sécurisation de la production des céréales par la diffusion de l'irrigation d'appoint.

Figure 20 : Évolution de la Production et des Rendement du blé en l'Algérie (2000-2020)



Source : Élaboration propre à partir de données de FAOSTAT 2022

3.3 Les Contraintes de la production du blé en Algérie

Les contraintes de la production du blé en Algérie sont nombreuses. Trois types de contraintes sont récurrents dans la revue de littérature.

Le premier type se réfère aux contraintes logistiques. Les contraintes logistiques dont souffre la production du blé ne concernent pas uniquement ce produit, mais le secteur agricole en entier, il s'agit principalement de : l'insuffisance des moyens de collecte de récoltes et de transport. En effet, la plupart des agricultures ne disposent pas des machineries adéquates. L'insuffisance des structures de stockage et des équipements de conditionnement est l'un des problèmes affectant la production du blé en Algérie. Les capacités de stockage actuelles de l'Algérie ne dépassent pas les 31 millions.¹⁹ de quintaux. Selon le Ministre de l'agriculture, une capacité insuffisante pour seulement le stockage de la production locale sans ajoutant le blé importé. En plus les silos disponibles qui dans leur majorité ne répondent pas aux normes requises en termes de température et d'humidité, ainsi que les pertes énormes attribuées aux mauvaises conditions de stockage.

¹⁹ <https://www.aps.dz/economie/107740-moissons-cerealieres-2019-2020-mobilisation-d-une-capacite-de-stockage-de-38-5-mns-de-qx>

Pour faire face à ce problème de stockage, un projet de la réalisation de 39 structures de stockage dont 9 silos métalliques et 30 autres en béton, avec une enveloppe globale de 558 millions de dollars US, a été inscrit depuis 10 ans, mais jusqu'à présent, il y a que deux entrepôts en béton qui ont été réceptionnés. Le premier à Bouchgouf dans la wilaya de Guelma, avec une capacité de 30 000 tonnes et le deuxième à El Khroub dans la wilaya de Constantine avec une capacité de 50 000 tonnes.

Le deuxième type de contraintes est lié aux contraintes naturelles. La production du blé en Algérie est déterminée par un certain nombre de contraintes naturelles indéniables, et la pluviométrie en constitue l'une des plus importantes. En effet, les précipitations du pays ne sont pas conséquentes et n'arrivent pas toujours là où on les attendons en temps opportun et en quantités suffisantes. On peut ajouter les accidents tels que incendies. L'invasion de criquets, la déforestation qui contribue à la dégradation du couvert végétal sont tous considérés comme les contraintes naturelles.

Le troisième type de contraintes représentent contraintes techniques. En résumant les contraintes techniques, on peut citer la faiblesse qualitative et quantitative des semences, l'insuffisance des potentialités hydriques, et la faiblesse des moyens d'irrigation.

3.3.1 Les Mécanismes mis en place pour inciter la production du blé

Pour l'État Algérien, la seule solution réalisable pour réduire la dépendance excessive sur le marché international du blé est de mettre en place des mécanismes pour encourager la production du blé au niveau national. Les pouvoirs publics algériens, à travers le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, ont mis en place un ensemble d'actions visant à accroître et à moderniser la productivité du secteur agriculture. Ces mécanismes sont nombreux, mais parmi eux voici ceux qui touchent à la filière céréalière en particulier à la production du blé.

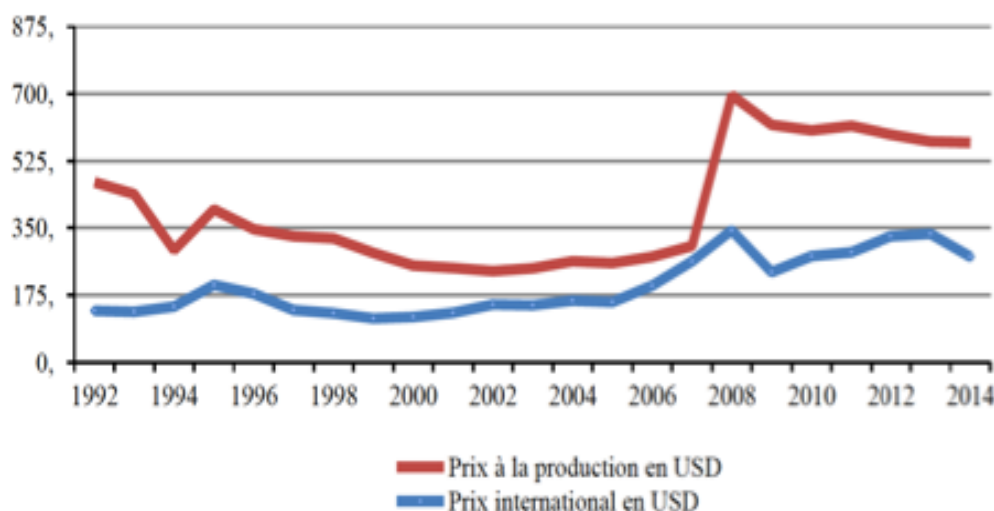
A. La subvention du prix et la production du blé

À partir de 1994, une importante réforme du système du soutien des prix a été opérée face au poids financier des subventions. Mais le nouveau système mis en place a maintenu un soutien à la production locale sur la base d'un Prix Minimum Garanti (PMG) établi par l'OAIC,

le montant de cette subvention est variable, car il dépend du niveau de la production nationale de blé.

On entend par le prix à la production ; le prix payé par l’OAIC aux agriculteurs lors de la collecte des récoltes du blé à la fin de campagne. Ce prix exercé par l’OAIC est un prix subventionné par l’État dans le but d’encourager les agriculteurs à produire du blé en les protégeant des risques du marché et d’améliorer les rendements en assurant un prix minimum garanti (PMG), ce prix d’achat de la production nationale (PMG) est toujours plus **élevé que le prix du** marché international **figure (21)**, ce qui pousse les producteurs à livrer la totalité de leur production au CCLS et ne pas stocker.

Figure (21) Évolution du prix d’importation et du prix payé au producteur en USD/Tonne



Source : élaboration propre à partir de données de FAOSTAT 2022

L’État en rachetant le blé produit localement à travers les CCLS débourse un montant supplémentaire que s’il s’approvisionnait sur le marché international. Cette somme correspond sur une même période à la différence entre le prix payé aux agriculteurs (PMG) et le prix du marché international.

C’est cette perte qu’assume l’État en s’approvisionnant sur le marché local à un prix plus élevé que nous considérons comme des subventions indirectes versées aux agriculteurs pour soutenir la production nationale. Ce blé acheté aux agriculteurs locaux est rajouté au blé importé, ce qui constitue le total des approvisionnements de l’OAIC. Ces volumes sont ensuite

rétrocédés aux industriels à un prix généralement plus bas. Par conséquent, le budget total des subventions que débourse l'État pour l'approvisionnement en blé contient : le financement du prix garanti à la production et le financement du prix administré à la consommation.

L'OAIC a publié dans son dernier journal officiel²⁰ un décret fixant les nouveaux prix d'achat des céréales auprès des producteurs. Il s'agit du décret exécutif n°22-56 du 2 février 2022 fixant les prix à la production du blé dur, blé tendre, de l'orge et de l'avoine signé par le Premier ministre et le ministre des Finances. En vertu de cette publication, les prix d'achat à la production d'un quintal des céréales livrés par les producteurs à l'OAIC au niveau des points de collecte des organismes stockeurs, sont fixés à 6000 DA/q pour le blé dur, à 5000 DA/q pour le blé tendre, à 3400 DA/q pour l'orge et à 3400 DA/q pour l'avoine.

Cette politique s'est ressentie sur la production du blé au niveau national sur la campagne de 2008-2009 qui a enregistré une nette augmentation de la production du blé passant de 1,1 million de tonnes à plus 2,9 millions de tonnes.

Quant à la subvention de la production, l'OAIC donne des autres formes de soutien aux producteurs sous forme monétaire pour les travaux au sol et acquisition d'entrants.

B. Le financement des producteurs par crédit

Le financement de l'agriculture par crédit fait partie des structures économiques de la production agricole. Les autorités publiques algériennes du secteur agricole sont souvent à la quête de moyens financiers qui peuvent aider et/ou inciter les agriculteurs à la production, et parmi ces moyens le crédit bancaire semble être un outil indispensable auquel l'État a fait recours via la création de produits bancaires bonifiés dont les charges d'intérêts sont supportées par le ministère de l'agriculture.

²⁰ Journal Officiel De La République Algérienne N° 09,3 Février 2022, page 14

Le crédit RFIG

Le crédit RFIG est un produit de la BADR lancé le 10/08/08. Il s'agit d'un crédit à taux bonifié adressé aux agriculteurs et éleveurs, à titre individuel ou organisés en coopératives (groupement, association, ou fédération), aux fermes pilotes, et aux entreprises qui concourent à l'intensification agricole. C'est un crédit d'une durée de 2 ans, dont les intérêts sont supportés par le MADR sur le compte du fonds national de régulation de la production agricole-. Les spécificités de ce crédit inclus taux d'intérêts à 0%, apport personnel 0 DA et montant prêté de 10.000.000 DA jusqu'à 1.000.000.000 DA²¹

Pour son domaine de couverture, le crédit RFIG englobe le crédit d'exploitation, le crédit de campagne, et le crédit fédératif.

- **Le crédit d'exploitation** en mis en place pour aider les agriculteurs à gérer leurs problèmes de trésorerie.
- **Le crédit de campagne** accordé aux agriculteurs pour l'acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires, et des travaux cultureux, moisson-battage).
- **Le crédit fédératif** s'adresse aux opérateurs intégrateurs, aux entreprises économiques, aux coopératives et groupements intervenant dans plusieurs activités agricoles telles que la production de céréales, et du lait, les unités de fabrication de pâtes alimentaires et couscous, la création d'unités d'élevages et centres d'engraissement, la commercialisation, le stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles.

I. Le crédit d'Etihad²²

Etihad est un crédit d'investissement octroyé par la BADR, dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles sur des terres agricoles non exploitées dont la superficie ne dépasse pas 10 hectares, et qui relèvent de la propriété privée ou publique. Il s'agit d'un crédit bonifié d'une durée de 7 ans, dont le montant ne peut dépasser 1 million de dinars par hectare. Son objectif principal est la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricoles, ainsi que le renforcement des capacités de production d'anciennes exploitations qui sont insuffisamment valorisées.

²¹ <https://badrbanque.dz/credit-rfig/> consulté le 22/06/2022

²² <https://badrbanque.dz/credit-ettahadi/> consulté le 22/06/2022

Les intérêts de ce crédit sont pris en charge par le MADR sur le compte du fonds national de développement d'Investissement agricole- comme suit : Prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR quand la durée de remboursement du crédit ne dépasse pas 3 ans ; le bénéficiaire du crédit aura à payer 1 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 3 et 5 ans. Le bénéficiaire du crédit aura à payer 3 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 5 et 7 ans, au-delà de cette période, le bénéficiaire aura à rembourser l'intégralité du taux d'intérêt du crédit.

C. Le club des 50

Le ministère de l'agriculture et du développement rural a créé en 2009 le club des 50 afin d'encourager la production du blé. Ce club consiste à regrouper pour ensuite récompenser les agriculteurs ayant réalisé une production du blé avec un taux de rendement supérieur à 50 qx/ha. En son année de lancement le club ne comptait que 17 céréaliculteurs, un chiffre qui est passé à 41 dans la campagne de 2010-2011 pour atteindre les 170 céréaliculteurs dans la campagne de 2011-2012. Cette action du ministère a permis de créer l'esprit d'une concurrence saine entre les agriculteurs pour un meilleur rendement. Ces taux de rendement ont parfois pu dépasser les 80 quintaux qx/ha montrant ainsi le rôle qu'a joué le club dans l'incitation des agriculteurs à la production.

3.2 L'importation du Blé en Algérie

3.2.1 La place de l'Algérie dans l'importation mondiale du blé

Les importations des produits agricoles en général et du blé en particulier jouent un rôle clé dans la couverture de la demande locale en produits alimentaires. La couverture de la demande locale en blé par les importations représente en moyenne 68% sur la période entre 2010 et 2020 (FAOSTAT 2022).

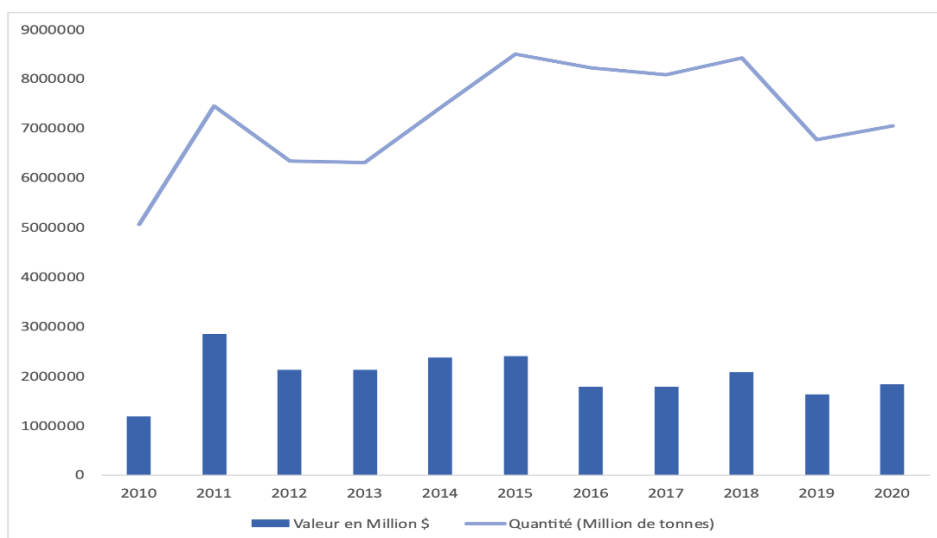
Tableau 06 La place de l'Algérie dans les importations mondiales du blé en 2020

| Pays | Quantité (tonnes) | Valeur (1000 \$) |
|-------------|----------------------|---------------------|
| Indonésie | 10299702 | 2616037 |
| Turquie | 9659186 | 2334510 |
| Chine | 9569911 | 2664763 |
| Égypte | 9042583 | 2693851 |
| Italie | 7994396 | 2039111 |
| Algérie | 7053568 | 1828931 |
| Brésil | 6159926 | 1459354 |
| Philippines | 6150375 | 1573208 |
| Bangladesh | 6014980 | 1439760 |

Source : élaboration propre à partir des données de FAOSTAT

D'après les données de FAOSTAT, l'Algérie s'est classée au cinquième rang mondial (**tableau 06**) des pays importateurs du blé en quantité, juste après l'Italie et devant le Brésil et les Philippines, et deuxième en Afrique après l'Égypte. Au cours des 10 dernières années la quantité moyenne d'importation s'est élevée à 7,2 Million de tonnes par an pour une valeur de 2,1 milliards de dollars (**Figure 22**). En 2015, l'Algérie a fait une importation historique de 8,5 Million de tonnes du blé, avec une facture de 2,8 milliards de dollars (**Figure 22**). Cependant et contrairement à ce qu'on pourrait penser, la production du blé en Algérie progresse d'année en année pour essayer de répondre à la hausse de la demande locale. Mais la croissance de celle-ci reste nettement plus soutenue que celle de la production.

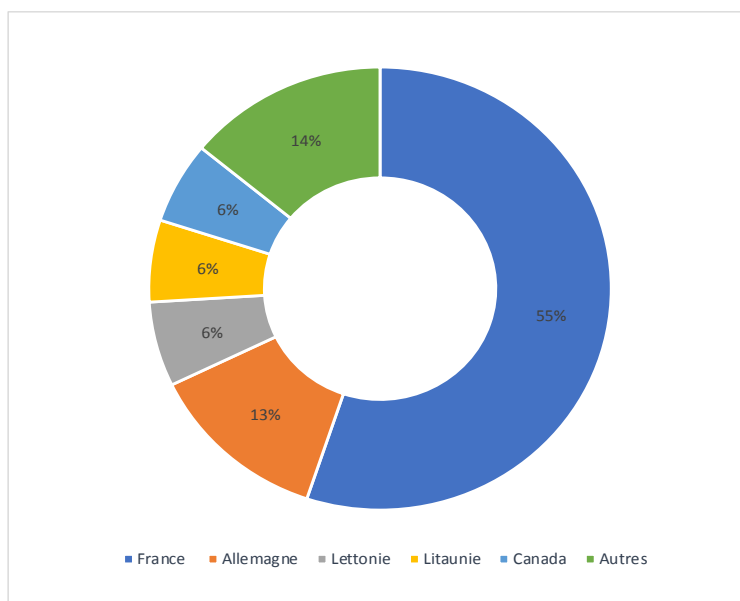
Figure 22 : L'évolution des importations du blé en Algérie



Source : élaboration propre à partir des données de FAOSTAT 2022

La valeur de l'importation du blé ne cesse d'augmenter, la hausse du niveau de vie de la population sur les dix dernières années devait réorienter la consommation vers d'autres produits agricoles et diversifier le panier alimentaire, on constate que même sur cette période, la consommation du blé augmente. Depuis 2010 au présent, l'Algérie a importé plus de 22 Milliard \$ en termes de valeur(**figure22**), l'un des plus élevés au niveau mondial. Ces chiffres confirment la vulnérabilité du pays et sa dépendance vis-à-vis du marché international pour l'approvisionnement du blé.

Si on regarde à l'année 2012(**Figure 22**) on trouve que les importations enregistrées ont été relativement réduites. Cette diminution peut être expliquée par la participation de la politique du renouveau agricole à accroître la production et permettre de réduire les importations.

Figure 23 : Les principaux Pays Fournisseurs du blé de l'Algérie en 2020

Source : élaboration propre à partir de données de FAO 2022

3.2.2 L'évolution des importations par quelques pays fournisseurs

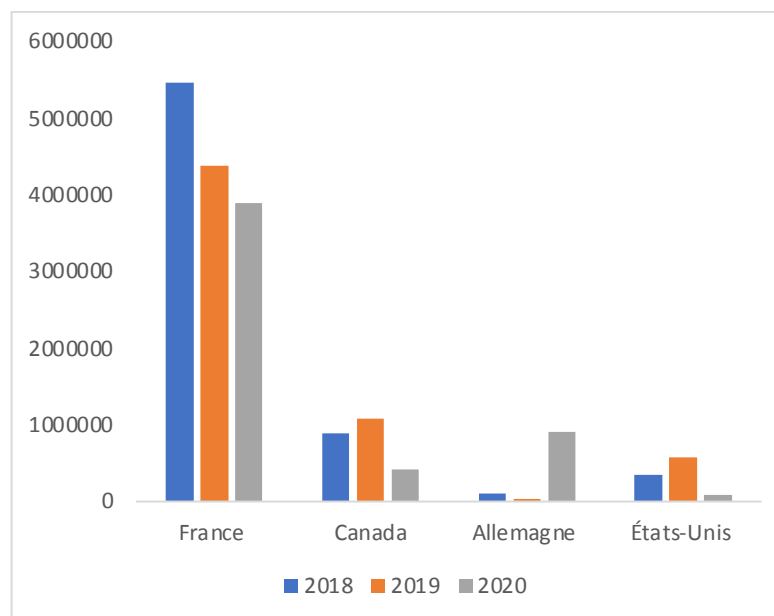
L'Algérie représente un marché très important que les pays exportateurs du blé s'arrachent. Depuis des années, les fournisseurs de l'Algérie ont souvent été les mêmes, mais on note que cinq pays seulement contrôlent 86 % des parts de marché. Il s'agit de la France (55 %) avec une facture de 889 Million \$, l'Allemagne (13%) 202 Million \$, Lettonie (6%), Canada (6%). En définitive, les autres pays fournisseurs (10) ne se partagent que de faibles pourcentages dans le total des importations algériennes en 2020(**figure 23**).

Un nouvel acteur qui a eu un fort taux de croissance tant que fournisseur c'est l'Allemagne. Elle a enregistré 96 Mille de tonnes en 2018, 31 Mille de tonnes en 2019 et 89 mille de tonnes en 2020, un taux de croissance de plus de 200%. (**Figure 23**).

Si on s'intéresse de plus près aux blocs régionaux, on constate la forte dépendance de l'approvisionnement de l'Algérie envers le marché de l'UE malgré, les différentes tentatives des pays de la mer noire pour accroître leur part de marché. Les pays de la zone économique ont expédié en 2020, près de 6 millions de tonnes du blé vers l'Algérie, soit plus de 86% (**figure 23**) des cargaisons des approvisionnements en blé. L'UE est le principal partenaire commercial de l'Algérie dans le commerce du blé. Malgré le nombre important de fournisseurs, le marché

algérien de l'importation du blé reste très concentré autour de quelques fournisseurs. L'UE bénéficie d'une proximité géographique et de contingents tarifaires préférentiels importants, il y a également les relations commerciales privilégiées, notamment avec la France.

Figure 24 : L'importation du blé selon le pays de provenance



Source : élaboration propre à partir de données de FAO 2022

L'Algérie constitue le principal débouché du blé français à l'export. L'Algérie a importé 5.5 Millions tonnes en 2018, 4,3 en 2019 et 3,8 en 2020. (Figure24). En référence de figure 24, on peut constater qu'il y a eu une baisse de 13% d'importation du blé français en 2020.

Deux raisons peuvent être attribuées à cette chute d'importation du blé français.

Premièrement, la modification par l'Algérie de son cahier des charges pour l'achat du blé. En 2020, l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) avait révisé à la hausse le taux autorisé de grains punaisés, qui est passé de 0,5% à 1%.

Depuis cette modification, l'Algérie s'était peu à peu détournée de la France, qui était son fournisseur traditionnel en blé. A fin décembre 2020, la France a exporté moins de 1,2 million de tonnes à fin décembre 2021 (mi-campagne), contre 2 à 4 millions de tonnes en année normale à la même date.

Cette modification a permis à l'Algérie de diversifier ses fournisseurs et se tourner vers l'Allemagne (**Figure 24**). Notamment la Russie, l'un des principaux producteurs et exportateurs mondiaux du blé (20 % du commerce mondial du grain), et qui veut un débouché pour son produit sur le marché Algérien après quelques années d'interdiction en raison de qualité et du prix repris ses exportations du blé vers l'Algérie en juin dernier avec une première cargaison de 28 500 tonnes, puis deux cargaisons de 60 000 tonnes en octobre et enfin 250 000 tonnes en décembre dernier selon l'USDA, département américain de l'agriculture.

Les relations diplomatiques tendues entre Alger et Paris étaient la deuxième raison pour la baisse des exportations du blé français vers l'Algérie. Particulièrement durant le dernier trimestre de l'année 2020. La baisse des achats de l'Algérie du blé a provoqué un gonflement des stocks français. En effet, selon le bilan prévisionnel du blé français publié mi-janvier par FranceAgriMer, le stock final de la campagne 2021-2022 a atteint près de 3,2 millions de tonnes (Mt) à fin juin, au plus haut depuis 2005²³. Pour compenser les pertes sur le marché algérien et atteindre les 9 millions de tonnes à l'export, FranceAgriMer table sur d'autres destinations telles que la Chine, et d'autres pays africains comme l'Égypte et le Maroc.

Le dialogue entre les deux pays a repris après la visite en décembre dernier du ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, et l'ambassadeur de l'Algérie à Paris a regagné son poste que début janvier en cours.

Ces réconciliations entre les deux pays ont entraîné la reprise progressive d'importation du blé français en Algérie.

²³ <https://www.reussir.fr/grandes-cultures/gros-stocks-en-vue-pour-le-ble-francais> consulté le 17/06/2022

3.2.3 Le rôle de l'OAIC dans l'importation du blé

Une fois l'estimation de la production nationale en blé est établie et comparée à la demande nationale pour la consommation, l'OAIC se charge d'importer cet écart tout en respectant un certain nombre de conditions notamment celles qui relèvent de la qualité vu que le blé constitue une source importante de protéines et de calories dans l'alimentation des ménages algériens, raison pour laquelle l'OAIC ne peut se permettre d'importer un blé ayant une composition de protéines inférieure à 12%, chose qui fait alourdir la facture d'importation puisque sur le marché international les prix du blé sont déterminés sur la bourse selon la disponibilité, mais le facteur qualité reste aussi un élément déterminant, de sorte que le prix du blé est d'autant plus élevé que sa composition en protéines est riche.

Une fois la production importée l'OAIC se charge de la distribuer entre les différentes régions du territoire national d'une manière rigoureuse en fonction des besoins et caractéristiques de la consommation propre à chaque région.

Après la ratification par l'Algérie de l'accord général portant l'organisation mondiale du commerce puis de la convention internationale sur le commerce des céréales dans le cadre des réformes économiques engagées depuis 1987, un processus de libéralisation de l'activité d'importation des céréales sera amorcé sérieusement à partir de 1996. Il créera la possibilité pour tout agent économique spécialisé dans les opérations d'import-export (de statut public ou privé) ou non (entreprises industrielles de transformation des céréales, par exemple) de procéder à des importations de céréales sur la base d'autorisation délivrée par l'OAIC et en fonction d'un cahier des charges précisant, entre autres, les normes de qualité et les prix plafond tolérés.

3.2.4 Les accords internationaux du blé

La capacité de production des produits agricoles varie par pays, une chose qui a rendu difficile d'équilibrer l'offre et la demande. Certains pays doivent importer afin de combler l'écart. La coopération entre pays exportateurs et pays importateurs apparaît-elle comme le meilleur moyen de réduire ces déséquilibres ? Cette coopération s'est réalisée en pratique par la conclusion d'accords entre États. Pratiquement, les accords conclus en commerce international des céréales sont classés en deux groupes, le premier étant les accords bilatéraux,

ces accords sont homogènes puisqu'on n'y trouve que des accords entre deux gouvernements, en revanche, les accords multilatéraux, peuvent être considérés comme les accords entre des gouvernements que des accords entre des agences étatiques.

La libéralisation du marché agricole algérien particulièrement celui du blé est l'un des éléments importants à prendre en considération dans notre étude. Cette libéralisation du commerce extérieur s'insère dans un processus plus vaste incluant l'ensemble des secteurs économiques. Le blé en tant que produit hautement stratégique est au cœur de ce processus de libéralisation.

Plusieurs accords commerciaux ont été mis en œuvre depuis plusieurs années pour libéraliser progressivement le marché local. Cette libéralisation intérieure servirait à préparer le terrain à une future libéralisation du commerce international du secteur agricole.

A. L'accord d'association Algérie-Union Européen

Le marché de l'UE l'un des plus importants partenaires commerciaux de l'Algérie. Les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'UE s'est élevé à 24.9 Milliards des euros en 2020, sachant que plus de 80 % des échanges commerciaux hors hydrocarbures se font avec l'union.

L'Algérie a négocié un accord avec l'UE en 2005, prévoit un démantèlement des droits de douane sur l'ensemble des produits (agricoles ou autres)²⁴. Pour les produits agricoles, cet accord prévoit une libéralisation beaucoup plus progressive. L'agriculture bénéficie au titre de cet accord, de concessions supplémentaires, relatives à un accès avec réduction partielle de droits de douane, ou d'un accès en franchise de droits de douane avec des quotas tarifaires ou quantités de référence. À l'importation, des produits agricoles originaires de la Communauté, les tarifs préférentiels²⁵ accordés par l'Algérie couvrent en moyenne de 30% de la part de l'UE dans la facture alimentaire spécifiquement les blés, la poudre du lait, les huiles alimentaires, le sucre, les viandes, et les intrants agricoles (semences et graines).

²⁴ L'Accord d'association a été signé à Valence (Espagne) en avril 2002 et est entré en vigueur le 1er septembre 2005. La référence officielle de l'accord

²⁵ <http://www.mincommerce.gov.dz/fichiers08/accordasso.pdf>

Accord commercial communautaire contenant des dispositions de nature tarifaire plus favorables que celles du GATT.

L'Accord d'Association prévoit aussi la possibilité de protéger la production nationale par des mesures spécifiques réservées aux secteurs économiques stratégiques. Cela concerne, les mesures antidumping²⁶, les mesures compensatoires, les mesures de sauvegarde, ainsi que d'autres formes d'intervention publique exceptionnelles en faveur d'industries naissantes ou de certains secteurs qui sont en cours de restructuration ou connaissent de graves difficultés.

Quant au commerce du blé en particulier, l'accord d'association se compose comme suit

Tableau 06 : Les tarifs préférentiels de l'importation du blé provenant d'EU

| <i>Nomenclature</i> | Désignation des marchandises | Droits de douane Appliqués (%) | Réduction des droits de douanes (%) | Contingents tarifaires préférentiels (tonnes) |
|---------------------|--|---------------------------------------|--|--|
| 1001 10 90 | Blé autre que de la semence | 5 | 100 | 100 000 |
| 1001 90 90 | Autre que le blé autre que de la semence | 5 | 100 | 300 000 |

Source: ACCORD EURO-MEDITERRANEEN

L'accord d'association prévoit une exonération des droits de douane de 100 % à l'entrée du blé d'origine communauté en Algérie dans le cadre de quotas. Pour tout type du blé, aucun droit de douane n'est appliqué pour un quota de 400 000 tonnes. Pour le reste, 5 % de droit de douane sont appliqués. On note à travers ces dispositions que le marché reste relativement protégé en sachant que les importations du blé en provenance de l'UE représentent plus de 80 % du total des importations, soit un volume de 6 millions de tonnes en 2020, par conséquent cette réduction ne touche que 9 % des importations d'origine communauté.

²⁶Des mesures antidumping : en cas de constatation d'un dumping (prix à l'exportation inférieur à celui pratiqué dans le marché intérieur du pays exportateur) qui cause un dommage à une branche de production ou retarde la création de nouvelles branches de production.

B. La grande zone Arabe Libre-échange

En termes des échanges, les accords de cette zone est de moindre importance compte tenu des volumes des échanges avec l'UE. Les échanges commerciaux entre l'Algérie et la GZALE effectués dans le cadre d'accords de libre-échange en 2020 occupent 21,59% du total des exportations et 15,32% des achats Algériennes de l'extérieur²⁷.

La Grande Zone Arabe de Libre Échange (GZALE) qui est un pacte de libre-échange, initié par la Ligue Arabe en vigueur depuis le 1er janvier 2005. Il vise à créer une zone de libre-échange arabe et un marché de plus de 300 millions de personnes.²⁸ 19 des 22 pays de la Ligue Arabe ont signé le pacte à Amman en 1997, dont lequel 18 pays appliquent le programme exécutif de la GZALE, les impliqués sont Algérie, Jordanie, Syrie, Émirats Arabes Unis, Bahreïn, Tunisie, Arabie Saoudite, Irak, Sultanat d'Oman, Qatar, Koweït, Liban, Libye, Égypte, Maroc, Soudan, Yémen et Palestine.

La création de la Grande Zone Arabe de libre-échange avait été décidée par le sommet arabe d'Amman en 2001. Cet accord prévoit une baisse progressive des tarifs douaniers (10 % par an) et l'élimination des barrières non tarifaires.

Pour l'Algérie, qui a signé cet accord le 3 août 2004, tous les produits non exclus de la Zone Arabe de Libre Échange originaire des États arabes bénéficient à leur importation en Algérie de l'exonération totale des droits de douane à partir du 1er janvier 2009. Concernant le commerce du blé, l'accord prévoit les mesures suivantes.

²⁷<https://www.aps.dz/economie/103496-accords-commerciaux-de-l-algerie-baisse-des-echanges-en-2019>, consulté le 12/06/2022.

²⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Grande_zone_arabe_de_libre-échange, consulté le 16/07/2022

Tableau (07) Les accords préférentiels sur l'importation du blé dans GZALE

| <i>Désignation des marchandises</i> | <i>Date de signature</i> | <i>Réduction des droits de douanes (%)</i> | <i>Contingents tarifaires préférentiels (tonnes)</i> |
|---|------------------------------|--|--|
| <i>Blé</i> | 01/01/2010 | 100 | Pas de quota |

Source : Ministre du commerce : <http://www.commerce.gov.dz>

Comme on a établi auparavant, la GZALE, n'est pas un partenaire commerciaux important de l'Algérie. Cependant, sur l'indice d'importation du blé en Algérie, en 2020, parmi tous les pays membres de la GZALE, il y avait que le Liban qui figurait dans la liste des fournisseurs de l'Algérie avec une quantité de 3 Mille tonnes du blé.

La franchise des droits de douane pour ces produits n'a pas vraiment dynamisé les échanges du blé entre l'Algérie et les membres de la GZALE. Mise à part la Syrie et le Liban qui exporte en moyenne (500 000 tonnes de blé par an), tous les autres pays de la GZALE sont considérés comme des importateurs nets de blé.

3.3 La Consommation du blé en Algérie

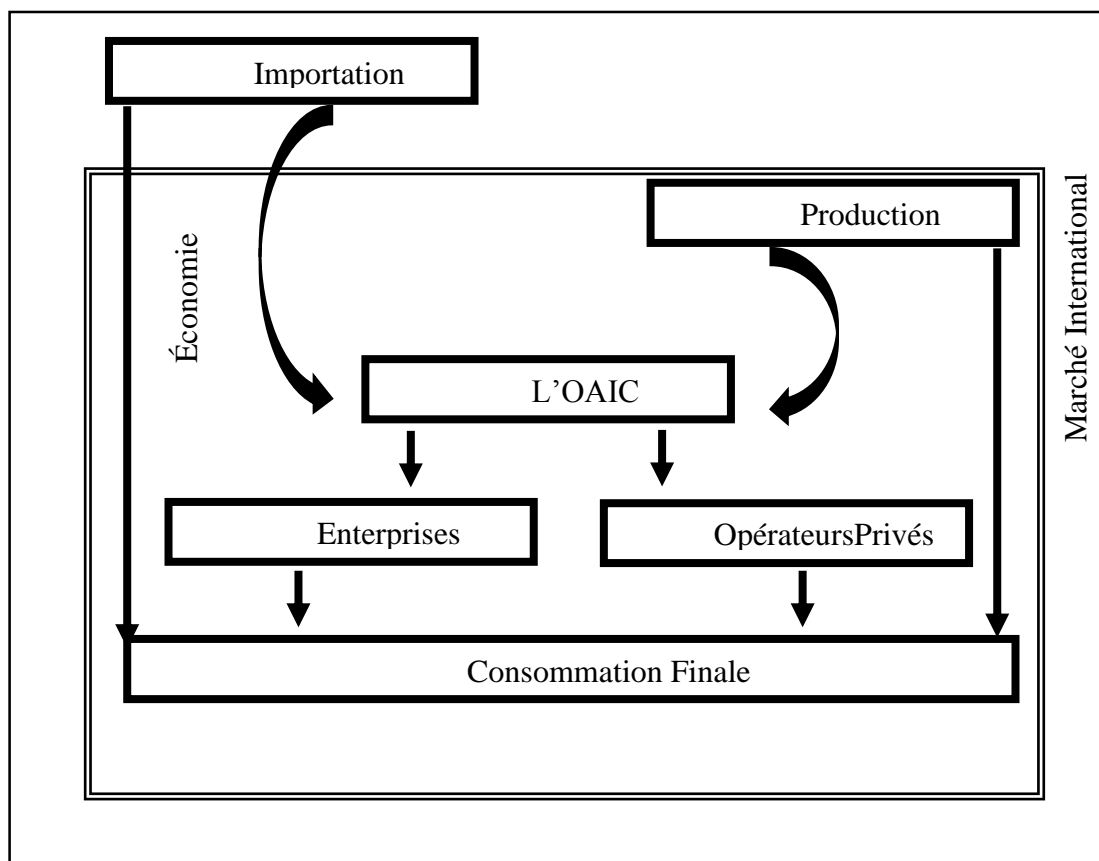
En Algérie comme tous les pays maghrébins, le blé et ses produits dérivés constituent la base de l'alimentation, ce qui lui confère un rôle stratégique dans les politiques nationales. Ils fournissent 54% des apports énergétiques et 62% des apports protéiques journaliers provenaient de ces produits en 2003 et le blé représentait 88% des céréales consommées (Padilla et Oberti, 2000) par la population. Ils constituent aussi l'ultime point commun entre les régimes désormais fortement différenciés par l'élargissement de l'échelle des **revenus******.

Les besoins nationaux en céréales, et en particulier le blé, ne cessent d'augmenter à cause de l'accroissement démographique, passé de 12,09 millions d'habitants en 1966 à 44,6 millions (ONS 2021) en 2021. Cette croissance démographique s'est accompagnée d'une très forte urbanisation. Selon les produits, les céréales occupent la première place dans le budget alimentaire des ménages algériens (17,5% de la dépense alimentaire totale), suivi par les légumes frais 13,4%, les viandes rouges 13,3% produits laitiers 8,4% (ONS 2020). Aussi, la part budgétaire des produits céréaliers est d'environ 20% dans les zones rurales contre 16,3% dans les zones urbaines.

La consommation du blé en Algérie oscille entre 10,5 et 11 millions de tonne par an (FAOSTAT 2020) avec une consommation de 230kg par habitant.

Comparant la consommation du blé entre la ville (habitants généralement considérés comme des riches) et la campagne (généralement considérés comme des pauvres) : les habitants de la ville consomment davantage de pain, des gâteaux, des pâtes mais ne négligent pas pour autant la semoule, alors que les habitants des villages ou en zone d'habitat dispersé sont d'abord consommateurs de semoule, puis en second lieu ils ont recours au pain. Évidemment, l'explication de cette différence est que les ruraux rencontrent plus de difficultés pour accéder au pain de boulangerie, des superettes pour acheter des autres produits dérivés du blé et aussi dans leur rattachement aux recettes traditionnelles (couscous, galettes...). Par ailleurs la population urbaine consomme davantage de pain que de semoule en plus des gâteaux qui sont torves dans les zones urbaines

Figure 25 : Représentation schématique de l’approvisionnement du blé aux consommateurs



Comme nous l’avons expliqué ci-dessus, l’OAIC est au centre des affaires du blé en Algérie, par ce biais, il est chargé de l’importation et l’approvisionnement du blé au marché local.

La quantité totale du blé disponible pour la consommation nationale est calculée comme suite ; Quantité **Disponible** = (**Quantité Importée** + **Production Nationale**) – (**Quantité Exporté**).²⁹

L'importance de la demande en produits céréaliers, notamment en semoule et en pain, a conduit le gouvernement à libérer le marché de première transformation et distribution aux opérateurs privés. L'OAIC répartit le blé importé et celui de la production nationale entre le secteur privé et l'entreprise publique (AGRODIV)³⁰, **Figure (25)**.

Actuellement 432 minotiers^[32] et 100 semouliers existent en Algérie qui bénéficient de 317 000 quintaux dans la production de 24 000 quintaux de farine, dont 80% est au secteur privé. Le reste de la transformation et distribution est assuré par les filiales du groupe public AGRODIV.

²⁹ élaboration propre. Le groupe AGRO-INDUSTRIE par abréviation AGRODIV est né de la restructuration du secteur public marchand en Février 2015. A travers la fusion et absorption de trois SGP : CEGRO, COJUB et TRAGRAL.

³⁰ <https://algeriainvest.com/fr/news/pain-et-farine-les-limites-du-systeme-algerien-de-subventions>, consulté le 03/06/2022

Conclusion

À travers tout l'information au-dessus, nous pouvons déduire que L'Algérie a vraiment un grand potentiel de profiter de manière rentable du blé. Les acteurs surtout le gouvernement doit cibler cette industrie et dédier plus d'attention d'étudier (rechercher) comment améliorer la capacité de production et consacré plus investissement à ce produit stratégique. L'Algérie peut s'inspirer des nations comme la Russie qui a fait l'amélioration de ce produit stratégique une priorité et après quelques années ils sont un leader dans le commerce du blé. Cela va contribuer grandement à diversifier l'économie Algérienne et la rend plus forte et compétitive.

*Conclusion
générale*

Conclusion générale

À travers ce que nous venons d'exposer, l'importance économique du blé et sa contribution à l'alimentation des humains et du bétail ne peuvent être contestées. La consommation de blé augmente à l'échelle mondiale, y compris dans les pays dont le climat n'est pas adapté à la production de blé. Avec ce taux de consommation de blé en constante augmentation dans le monde, il est prudent que des politiques d'aide aux populations vulnérables (subventions alimentaires nationales et réduction ou élimination des restrictions commerciales etc.) soient mises en place par des organismes internationaux pour garantir l'équité.

Il est intéressant de noter que l'offre mondiale de blé pourrait en fait augmenter dans un avenir proche, augmentant jusqu'à 17 % entre 2020 et 2030. Cependant, ce fait contredit la gravité de la crise climatique, car les rendements de blé ne devraient augmenter que dans les régions de haute latitude connaissant un réchauffement climatique important, comme l'Europe. Les régions plus proches de l'équateur, comme l'Asie du Sud, verront leur production de blé diminuer, ce qui augmentera leur dépendance à l'égard des importations.

La couverture par la BBC de l'interdiction des exportations de blé par l'Inde cite également le changement climatique, en particulier la gravité croissante des sécheresses et des inondations dans le monde, comme principales causes de préoccupation, notant qu'en 2022-2023, les stocks mondiaux de blé devraient atteindre leur niveau le plus bas en six ans.

Les phénomènes météorologiques extrêmes ont pesé lourdement sur l'approvisionnement en blé des États-Unis en 2022, alors que les champs du Minnesota et du Dakota du Nord ont été inondés tandis que le Kansas, l'État qui cultive le plus de blé, a subi une grave sécheresse.

L'effet du changement climatique futur peut être atténué par un commerce sans restriction, permettant un déplacement de l'avantage comparatif entre les pays. Ces approches et d'autres à multiples facettes seront nécessaires à court et à long terme. Bien que les augmentations de prix soient atténuées par l'expansion de la superficie et de la production dans d'autres pays, cela peut se faire au détriment d'émissions de carbone potentiellement importantes, ce qui montre comment les perturbations du commerce et de la production en

Conclusion générale

Russie et en Ukraine ont le double impact de compromettre la sécurité alimentaire mondiale et les efforts pour atténuer le changement climatique.

Aussi, comprendre comment les facteurs environnementaux et économiques affectent les prix du blé peut aider les organisations internationales et les gouvernements à mieux comprendre la dynamique du marché. À une époque de grande préoccupation concernant la sécurité alimentaire, une telle analyse permet aux dirigeants de planifier plus efficacement et de se préparer à faire face à d'éventuelles pénuries ou fluctuations futures pouvant résulter des changements météorologiques ou chocs du marché. En outre, reconnaître comment tous les pays interagissent sur le marché mondial du blé peut conduire à une meilleure compréhension du commerce international du blé qui peut être lié à la production et à d'autres facteurs affectant le commerce.

En ce qui concerne l'Algérie, en vue des spécificités climatiques, des déficits pluviométriques, des disponibilités en terres agricoles, des caractéristiques pédologiques et des particularités environnementales de l'Algérie, il s'avère que le pays n'a pas les possibilités physiques et les conditions climatiques pour arriver à satisfaire la demande alimentaire interne en céréales même avec un progrès important dans le secteur agricole. Le pays sera sans doute longtemps structurellement déficitaire pour les céréales. Il est néanmoins possible d'améliorer les performances actuelles du secteur.

De plus il y a un manque incontestable du financement dans le secteur céréalier (blé) et que l'augmentation de celui-ci aura des conséquences positives sur les niveaux des productions ainsi que ceux des rendements. L'élévation de ces rendements agricoles, passe par l'élaboration d'une politique agricole mûrement réfléchie, dont les objectifs doivent être préalablement définis, afin de répondre aux attentes de tous.

La filière blé est une filière stratégique pour l'Algérie, elle est considérée comme le fer de lance pour l'industrie agro-alimentaire mais elle reste toujours sous la proposition de reconstitution pour les raisons suivantes : La production, reste insuffisante pour satisfaire la demande nationale ; La consommation de blé par la population ne cesse d'augmenter ; La place qu'occupent les importations dans l'approvisionnement du marché de blé, est importantes voire nécessaire.

Conclusion générale

Malgré les efforts déployés en matière de développement de la céréaliculture, entre autres l'introduction de nouveaux facteurs de production et la tentative de mise en place d'une agriculture technique (intensification), la céréaliculture reste caractérisée par des variations notables liées au paramètre climatique qu'il est difficile à maîtriser. La production céréalière en Algérie est fortement dépendante des conditions climatiques. Cela se traduit d'une année à l'autre par des variations importantes de la SAU, de la production et du rendement. Ainsi, le manque de précipitations, mais aussi la mauvaise répartition des pluies pendant l'année explique en grande partie la forte variation de la production céréalière.

L'autorité de l'État soit interpellée à ce sujet, de mettre en œuvre une politique nationale susceptible d'améliorer la production céréalière par l'élargissement du potentiel productif et la mise en valeur de nouvelles terres.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- ANAGERS M. Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines. Casbah (1997).
- BENCHERIF, A." La filière blé en Algérie". Édit : Karthala 1996
- ABDOUCHE.F, (2000) « Les céréales et la sécurité alimentaire en Algérie » El Hikma, Alger
- CHARVET J.P, 1990 « *Le blé* » Collection Cyclope, Économica, Paris1990
- BENCHARIF A., RASTOIN J.L., (2007), « *Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie* » Montpellier
- De Hévésy, P, 1940, « *World Wheat Planning and Economic Planning in General London* » Oxford University
- M'HAMSADJI-BOUZIDI Nachida, 1998 « Le monopole de l'État sur le commerce extérieur, l'expérience algérienne (1974 – 1984) »
- Malembaum W. 1953 « *World Wheat Economy 1885-1939* » Havard University.

Liste Des Thèses Et Mémoires

- BOURIHANE Djanat et MEKKAOUI Zineb, « Analyse des déterminants de la production du blé en Algérie Cas des wilayas Tiaret, Sétif et Médéa L'échantillon 1990 – 2009 », Mémoire de fin de cycle En vue de l'obtention d'un diplôme de master en Sciences Économiques, de Gestion et Commerciales Option : Économie Appliquée et Ingénierie Financière, université Abderrahmane mira de Bejaia, 2012, page 30
- Mme GHAZI NOURIA, 2010 « *Le Commerce International Du Blé* » Thèse De Doctorat D'état, Année Université de Tlemcen
 - LARBILR, 1990 « *Contribution à l'analyse de l'évolution du degré d'autosuffisance en céréales en Algérie* », Mem, Ing, Econ, Rural, INA, Alger.
 - ADLI, Z. 2002« *Le processus des réformes économiques en Algérie : impact sur les performances des entreprises publiques de transformation de la filière blés. Cas de L'ERAD Alger (1983-2000)* ».

Bibliographie

Les articles

-BENCHARIF.A, RASTOIN.J. L, 2007« *Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie* »

Djermoun, A. (2009, Juin). La production céréalière en Algérie : les principales caractéristiques. *Revue Nature et Technologie* n°1, pp. 45-53

CHEHAT.F, 2006« *les politiques céréalières en Algérie* » Rapport annuel, agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne, CIHEAM, Paris.

M.O.I.S.A, communication au Séminaire Acralenos II, Montpellier, France

-JEAN.L, EL.H 2014, « *Céréales et oléoprotéagineux au maghreb* »

-Conseil international du blé « *Accords internationaux sur le blé : analyse historique et critique* », sep. 1974.

Rastoin, J.-L., & Benabderrazik, E.-H. (2014). Céréales et oléagineux au Maghreb pour un co-développement de filières territorialisées. ipemed

-Yuxuan. L, Weifeng.Z, Lin. M, Liang Quan. W 2014 « *An analysis of China's grain production: looking back and looking forward* »

- LARBI.R, 1990 « *Contribution à l'analyse de l'évolution du degré d'autosuffisance en céréales en*

Algérie », Mem, Ing, Econ, Rural, INA, Alger.

Les sites

- <http://www.fao.org/worldfoodsituation/wfs-home/csdb/fr/>.
- <https://www.fao.org/faostat/en/#home>
- <http://www.ons.dz/>.
- <http://www.oaic-office.com/>.
- <http://www.andi.dz/index.php/fr/monographie-des-wilayas>.
- <http://www.fao.org/home/fr/>.
- (<https://worldpopulationreview.com/country-rankings/wheat-production-by-country>)
- (<https://www.worldatlas.com/articles/largest-wheat-producing-countries.html>)
- <https://www.worldstopexports.com/wheat-imports-by-country/>)
- (<https://blog.tradologie.com/top-5-wheat-exporting-countries-during-2020-21/>)

Bibliographie

- (<https://www.worldstopexports.com/wheat-exports-country/>)
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_international_des_c%C3%A9r%C3%A9ales,
https://en.wikipedia.org/wiki/International_Grains_Council,
<https://www.igc.int/fr/about/aboutus.aspx>
- (<https://lawin.org/international-wheat-council/>)

*Table des
matières*

Table des matières

Remerciements.

Dédicaces.

Liste des tableaux et figures

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale 2

Chapitre I : Le Commerce International Des Céréales

Introduction..... 7

Section 1 : Volet Économique 8

1.1 L'économie Mondiale Du Blé 8

1.1.1 Le Problème du blé avant la deuxième Guerre Mondiale..... 8

1.1.2 Le Blé pendant la deuxième Guerre Mondiale 10

1.1.3 Flux Commerciaux du Blé 11

1.1.3.1 Classification des Pays..... 12

1.2 La Consommation Mondiale du Blé 13

1.2.1 Les facteurs agissant sur l'augmentation de niveau de consommation du blé 13

1.2.2 Rôle des Firmes multinationales dans le commerce international du blé..... 15

1.2.3 Rôle de Firmes de Négoce 17

Section 2 Volet Financier..... 19

2.1 L'évolution du Prix Mondial du Blé 19

2.2 Les facteurs qui Influencent le prix du Blé 19

2.2.1 Climat..... 19

2.2.2 L'effet énergétique..... 20

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 2.2.3 Politique Gouvernementale..... | 21 |
| 2.2.4 Facteurs Géopolitiques..... | 22 |
| Section 3 Les Acteurs Impliqués..... | 27 |
| 3.1 La Production mondiale du blé..... | 27 |
| 3.1.1 Les Cinq Premiers Pays Producteurs Du Blé En 2020/21 | 27 |
| 3.2 Les principaux pays importateurs du blé | 32 |
| 3.2.1 Importations de blé par pays | 33 |
| 3.3 Les Principaux Pays Exportateurs du Blé..... | 36 |
| 3.3.2 Les Procédures | 39 |
| 3.3.2.1 Institutions au cœur du Commerce International des Céréales..... | 39 |
| 1. Le Conseil international des céréales (CIC) | 39 |
| 3.3.2.2 Les Accords Internationaux sur le Blé..... | 40 |
| Conclusion | 48 |

Chapitre II : La Commercialisation du blé en Algérie

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 50 |
| Section 1 : Volet Historique | 51 |
| 1.1 L'évolution du Rôle de l'État dans la régulation du marché du Blé en Algérie..... | 52 |
| Section 2 : Office Algérien Interprofessionnel Des Céréales | 54 |
| 2.1 Historique de L'OAIC..... | 54 |
| 2.2 Activités Principales de l'OAIC | 56 |
| 2.3 Une présentation de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) | 56 |
| 2.3.1 Organisation au niveau central..... | 56 |
| 2.3.3 Les directions de l'OAIC | 57 |
| 2.4 Rôle de l'OAIC..... | 59 |
| 2.5 Les capacités de stockage de l'OAIC | 60 |

Table des matières

| | |
|---|--------------|
| 2.6 Description De La Procédure D'achat Des Céréales (OAIC) | 60 |
| Section 3 : La Production, Importation et Consommation du blé en Algérie | 64 |
| 3.1 Production du Blé en Algérie..... | 64 |
| 3.2 Évolution de la Production et des Rendement du blé | 66 |
| 3.3 Les Contraintes de la production du blé en Algérie..... | 67 |
| 3.3.1 Les Mécanismes mis en place pour inciter la production du blé | 68 |
| 3.3.2 L'évolution des importations par quelques pays fournisseurs | 69 |
| 3.3.3 Le rôle de l'OAIC dans l'importation du blé..... | 78 |
| 3.3.4 Les accords internationaux du blé..... | 78 |
| 3.3 La Consommation du blé en Algérie | 82 |
| Conclusion | 85 |
| Conclusion générale | |
| Bibliographie | |
| Table des matières | |